



le petit
COMBOVINOIS
2025

N°50

SOMMAIRE



- [2. Sommaire](#)
- [3. Mot du Maire](#)
- [4 à 26. Comptes rendus du conseil municipal](#)
- [27. État civil](#)
- [27. Urbanisme](#)
- [28. Élections municipales](#)
- [28. Conseil Municipal des Jeunes](#)
- [29. Chemin des artistes](#)
- [30. Comité fleurissement](#)
- [31. Parole aux jeunes](#)
- [32. L'école de Combovin](#)
- [33. L'école de Châteaudouble](#)
- [34. L'école de Peyrus](#)
- [34. Les petites mains du RPI](#)
- [35. L'ALSH](#)
- [36. Les Petitous](#)
- [37. L'Auberge de l'école](#)
- [38. L'Avenir Combovinois](#)
- [38. Casa Matta](#)
- [39. Paroisse Saint Martin](#)
- [40. Jé un garage](#)
- [41. La Diane Combovinoise](#)
- [42. Club de l'amitié](#)
- [43. Infos Pratiques](#)
- [44. Calendrier 2026](#)

MOT DU MAIRE

Chères Combovinoises, chers Combovinois,

Voilà bientôt 6 ans que vous avez accordé votre confiance à une équipe municipale renouvelée et je tiens à vous en remercier sincèrement.

Dans cette période de restrictions liées à la communication institutionnelle en période pré électorale, le moment est opportun pour mettre à l'honneur la richesse de la vie de notre commune et saluer les efforts collectifs qui ont marqué notre mandat.

Combovin sait se révéler tantôt animée, tantôt intime et précieuse, comme endormie aux heures caniculaires de l'été. Commune apportant le sentiment d'être privilégié, au cœur d'un paysage où s'entrelacent harmonieusement le minéral et le végétal.

Combovin, carte postale de la ruralité, vit au rythme de la terre et des saisons.

C'est grâce au travail essentiel de nos éleveurs et de nos agriculteurs que notre territoire conserve son caractère unique, ses paysages et sa vitalité.

De concert, les habitants, fidèles à la tradition, cultivent avec soin potagers et vergers, faisant ainsi perdurer l'âme nourricière de notre territoire.

Ces acteurs essentiels sont ce lien fondamental qui nous rappelle d'où nous venons et qui assure la pérennité de notre identité rurale. Ils enrichissent chaque jour notre patrimoine commun par leur engagement constant, parfois incompris par les visiteurs qui n'admettent pas toujours les contraintes du territoire.

La beauté de nos paysages est une richesse que nous partageons tous. Une promenade à la colline de Sainte Marguerite que tant d'habitants aiment gravir plusieurs fois dans l'année, permet d'apprécier une vue à 360° à la fois sur la plaine de Valence, le village et ses vallées, et le contrefort du Vercors.

Combovin reconnue en 2025 par le label « Villes et Villages fleuris », a obtenu sa première fleur. Cette distinction récompense des années d'investissements, notamment celui du collectif de bénévoles assidu et de notre agent technique communal pour embellir de nombreuses rues du village ou espaces publics pour le bien être de tous.

Façonné par son histoire, Combovin révèle aussi son identité à travers un riche héritage architectural. L'omniprésence de la pierre de pays, les

stigmates du bombardement, ainsi que l'aménagement des cours d'eau, fontaines et lavoir, sont autant de témoignages éloquents qui, pour tout observateur averti, rappellent l'ancre profond de notre commune.

Concernant l'activité touristique, les hébergements proposés par notre dizaine d'hôtes combovinois sont variés et accueillants et connaissent un succès croissant.

C'est la preuve concrète de l'engouement de la destination Drôme Ardèche et du dynamisme du territoire. Cet élan positif a été renforcé par la visite et le soutien de Valence Romans Tourisme auprès de ces professionnels durant l'été.

Vivre bien à Combovin résulte aussi, sans nul doute, de l'engagement de chacun. Et nous tenons à vous en remercier.

Que ce soit pour votre engagement citoyen, pour votre civisme et votre participation à la vie locale, à travers les associations qui animent notre village et contribuent à créer du lien,

à travers les jeunes qui s'impliquent,
le personnel communal qui assure un service de proximité aux habitants et parents,
la caravane Pop-Corn qui vient à la rencontre de notre jeunesse en proposant des activités ciblées,
l'auberge qui offre un espace de convivialité,
des commerces ambulants qui facilitent le quotidien...

Et bien sûr grâce à la solidarité sous toutes ses formes!

À Combovin tout le monde se connaît et s'entraide, c'est ce qui rend notre commune unique !

En 2025, notre commune a accueilli de nouveaux habitants, dont des anciens combovinois revenus par attachement à notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue ou un bon retour parmi nous.

Pour conclure, l'équipe municipale aura le plaisir de vous retrouver le samedi 10 janvier à 11h00 à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je tiens à vous souhaiter une excellente santé, de joyeuses fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et mes meilleurs vœux pour 2026.

Madame le Maire de Combovin

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ; **Secrétaire de séance :** CHAZALET Yves

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques rue des Friots.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2024 est approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT POUR LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LE DÉPLOIEMENT PARTIEL DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Madame le Maire rappelle l'étude et l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie réalisée en septembre 2023 par l'entreprise Fire Prévention Incendie pour 4 900€.

L'étude a montré que 70 % de la commune disposait d'une couverture suffisante et qu'il reste à améliorer les 30 % restants. Un programme de travaux avait été défini sur 15 ans. Il s'agit de la première tranche du déploiement à réaliser.

Madame le Maire explique que la DETR (dans sa catégorie 3 – Prévention contre les risques naturels des lieux habités) permet de financer la défense extérieure contre l'incendie (études et travaux de création des points d'eau incendie (PEI) et que le taux de subvention est porté exceptionnellement jusqu'à 80 %, plafonné à 300 000 €, dans la limite des crédits disponibles.

À noter que la date limite de dépôt de la demande de subvention est le 31 janvier 2025.

Monsieur Rémi DUPRE LA TOUR, élu référent incendie, présente les devis reçus des différents prestataires : VEOLIA, CHEVAL, ALTBACH et ECHEVIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 4 900 € pour les études et à 105 882.56 € pour 4 poteaux incendie et 4 réserves d'eau de 60 à 120 m³ répartis géographiquement comme suivant :

- Place Lucien Faure
- Route des Hières (1 poteau et 1 réserve d'eau)
- Croisement chemin de Cottalard et route des Caires
- Route de Chabeuil
- Hameau des Durons
- Chemin de Marquet
- Croisement route des Caires et chemin des Planas

Soit un total de 110 782.56 €

- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Etat l'aide maximum au titre de la DETR et à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DU FONDS VERT POUR LA RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES - AXE 2 - POUR LES AMÉNAGEMENTS DU CENTRE BOURG

Considérant le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », qui permet d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie et notamment la mesure « renaturation des villes et des villages – AXE 2 » ;

La renaturation doit participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature.

Les projets doivent préserver ou recréer des espaces de nature en améliorant leurs fonctionnalités écologiques et être situés au sein ou en continuité d'un espace urbanisé.

Le montant maximum de cette subvention est de 80 % des dépenses d'investissement éligibles.

Tout bénéficiaire de la subvention doit donc assurer une participation minimale de 20 % au financement de ce projet.

À noter également que le dossier doit être déposé au plus tard le 15 décembre 2024.

Considérant le projet communal des réaménagements urbains et plus particulièrement le souhait de la commune de végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics,

Le montant total de l'opération est de 309 450.00 € HT et le montant de l'assiette des dépenses éligibles relatives à ces projets fixés à 130 536.00 € HT ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT SOLICITÉ
Montant total de l'opération	309 450.00 €
Montant des dépenses éligibles	130 536.00 €
Fonds vert	104 428.80 € (130 536 x 80 %)
Fonds de concours (noues paysagères)	Sollicitation en janvier
Département : étude (dossier déposé en avril en cours d'instruction)	20 034.00 €
Département : voirie rue des Friots (dossier déposé en avril en cours d'instruction)	18 806.00 €

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024 (suite)

Région (dossier déposé en novembre en cours d'instruction)	24 400,00 €
Autofinancement	142 096,14 € (45,87 % du montant total de l'opération)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de 104 428,80 € auprès de l'Etat, dans le cadre « Fonds vert ».
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Conformément au CGCT, madame le Maire informe des actes de gestion et suivi des dossiers.

Madame le Maire était convoquée par le Tribunal Judiciaire de Valence le 4 décembre dernier pour représenter la commune en qualité de victime dans le dossier qui oppose le Ministère Public à Monsieur Pascal Le Notre.

L'audience prévue le 4 décembre a été reportée au 15 janvier 2025 à la demande de l'avocat de Monsieur Le Notre.

Pour rappel, Monsieur Le Notre, sous couvert de son adjoint à l'urbanisme, avait octroyé un permis de construire

au profit de son habitation en méconnaissance de la réglementation, sur le patrimoine de la commune et au préjudice financier de la commune.

Ayant fait valoir les intérêts de la commune, une série de contentieux à la demande de la partie adverse ont eu lieu jusqu'au dernier niveau de la judication administrative. La commune a eu gain de cause dans l'ensemble de ces contentieux.

Néanmoins, une autre demande d'autorisation d'urbanisme a été produite sur la base de la construction illégale.

Cette fois c'est le ministère public qui s'est emparé du sujet et c'est le motif pour lequel je suis convoquée en ma qualité de maire.

- Samedi 21 décembre : distribution des colis aux ainés.
- Le bulletin municipal 2024 est en cours d'édition.
- Vœux du maire le samedi 11 janvier 2025 à 11h à la salle des fêtes.
- Point sur les difficultés rencontrées à la cantine : rencontre programmée le 10 décembre entre les parents délégués, les représentants de l'Auberge de l'école, l'équipe enseignante et les élus.

Fin de conseil à 23h00

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ;

Absent excusé : ABOULIN Thierry ; **Secrétaire de séance :** DUPRÉ LA TOUR Rémi

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Madame le Maire indique que le Compte de Gestion transmis par le Trésorier est conforme en tout point aux dépenses et recettes du Compte Administratif.

Madame le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion 2024.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame Véronique BAUDOUIN, Adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 et fait part de ses proposi-

tions d'affectation des résultats.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote, Madame le Maire quitte la séance et l'assemblée siège sous la présidence de Marie-Christine CHATEAU.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2024, comme suit :

BUDGET G ^{AL} COMMUNE	Investissement	Fonctionnement
Résultats reportés	15 256,07 €	56 479,61 €
Dépenses	135 523,71 €	299 533,27 €
Recettes	108 589,01 €	344 648,19 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	- 11 678,63 €	101 594,53 €

Et d'affecter au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 31 594,53 € et au compte 1068 (recette d'investissement) la somme de 70 000 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2025 (suite)

PRISE D'ACTE SUR LES PROJETS COMMUNAUX EN COURS ET A VENIR :

- La maison de Pierre Bienvenu a fait l'objet de 2 estimations proches. Le conseil municipal souhaite la mise en vente pour assurer le financement de la salle polyvalente.
- Rendez-vous avec le CAUE pour la maîtrise d'œuvre salle des fêtes le 4 mars
- Réflexion sur la signalétique de la commune avec un accompagnement du PNRV (stationnements/cheminements doux).
- Rencontre avec le bureau d'études Racines pour le choix des matériaux du terrain multisport le 20 février
- Voirie rue des Friots : calendrier pour la réfection des eaux pluviales et de la voirie. Proposition d'enfouissement

ment des réseaux aériens

- Terrasse de l'Auberge : des reprises à prévoir avant la saison.

QUESTIONS DIVERSES :

- Chemin des artistes : renouvellement de notre participation en 2025 sur un seul lieu (salle côté blanche).
- 50 ans du RPI – 30 ans avec Combovin seront organisés le 21 février à 18 h à la salle des fêtes de Chateaudouble.
- Accueil des nouveaux arrivants le samedi 5 avril en présence des représentants des associations combovinoises.

Fin de conseil à 22h50

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ; **Absent excusé :** ABOULIN Thierry ; **Secrétaire de séance :** MORE Laurent

Mme Le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal relative à la signature de la convention type avec les propriétaires mettant à disposition une parcelle privative pour l'installation de PEI. Le conseil municipal approuve ce rajout.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2025 est approuvé à 7 voix Pour, 1 abstention.

DÉLIBÉRATION : EFFACEMENT ET FIABILISATION DES FÉSEAUX ÉLECTRIQUES RUE DE SANTON

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour la rue de Santon, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : ÉLECTRIFICATION Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de santon, à partir du poste VILLAGE	
Dépense prévisionnelle HT dont frais de gestion : 3 015,40 €	63 323,39 € HT
Plan de financement prévisionnel : • Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme • Participation communale	50 658,71 € HT 12 664,68 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : EFFACEMENT ET FIABILISATION DES FÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES RUE DE SANTON

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de dissimulation des réseaux téléphonique sur la commune pour la rue de Santon, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : ÉLECTRIFICATION Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue de santon, à partir du poste VILLAGE Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle de GÉNIE CIVIL dont frais de gestion : 722,19 € HT	15 165,94 € HT
Plan de financement prévisionnel : • Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme • Participation communale	4 549,78 € HT 10 616,16 € HT
Total HT des TRAVAUX DE CÂBLAGE	2 875,47 € HT
Plan de financement prévisionnel : Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 5 868,30 = 2 875,47 €) • Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme • Participation communale	862,64 € HT 2 012,83 € HT
MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE	12 628,99 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025 (SUITE)

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

DÉLIBÉRATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX RUE DES FRIOTS

Madame le Maire et monsieur Chazalet exposent les devis reçus pour les travaux rue des friots, avec l'appui technique de M. Boucherand – Bureau d'études Aurving.

	TOTAL HT	TOTAL TTC	HT	TTC
CLAVEL + VALLEE DU RHÔNE	65 857,65	79 029,18	31 300,40	37 560,48
COLAS	82 158,50	98 590,20	34 557,25	41 468,70
EIFFAGE	76 505,40	91 806,48		
TP REALISATIONS + VALLEE DU RHÔNE	68 044,05	81 652,86	33 486,80	40 184,16
			34 557,25	41 468,70

À l'unanimité, le conseil municipal propose de retenir l'offre la moins-disante l'entreprise CLAVEL et l'entreprise SOL VALLÉE du RHÔNE pour un montant total de travaux de **79 029,18 euros TTC**

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

PRÉSENTATION DE L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX SDED RUE DES FRIOTS

Madame le Maire expose l'avant-projet pour les travaux d'effacement des réseaux du croisement du départ de la rue jusqu'au croisement chemin de la chapelle

Les éléments chiffrés sont donnés à titre indicatif. Une étude détaillée basée sur un tracé techniquement et administrativement (obtention de la totalité des conventions de passage) réalisable fixera le montant définitif de la part de la commune.

AVANT PROJET - Détail de la contribution communale	
HT de l'entreprise avant actualisation	17 718,68€
HT de l'entreprise actualisé (Taux d'actualisation = 1,028)	18 214,80€
Somme HT à valoir pour imprévus (7 %)	1 275,04€
HT Travaux	19 489,84€
Montant frais d'enregistrement aux hypothèques HT	442,00 €
	19 931,84 €
Frais de gestion (5 %)	996,59 €
Montant HT global de l'opération	20 928,43 €
PARTICIPATION COMMUNALE	
MONTANT HT DE L'OPÉRATION X 20 %	4 185,69 €

Le conseil municipal souhaite **OPTIMISER** les travaux d'enfouissement avec les travaux d'enfouissement et **DONNE** son accord sur l'avant-projet présenté.

DÉLIBÉRATION : DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Délibération ajournée.

DÉLIBÉRATION : MODALITÉ DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Vu l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les zones d'accélération pressenties par les communes doivent être identifiées et déclarées auprès des services de l'Etat pour la fin de l'année.

Considérant que ces ZAEnR sont constituées de zones géographiques susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, les équipements devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Considérant que la loi prévoit que la commune détermine librement les modalités de la concertation avec le public, étant précisé que la délibération relative à ces ZAEnR doit être transmise au référent préfectoral

Madame le Maire expose que cette transmission permettra d'une part d'abonder l'inventaire des zones d'accélération des ENR et d'autre part d'évaluer ce potentiel au regard des engagements nationaux en faveur du développement des énergies renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser une consultation des habitants **du 01 avril 2025 au 30 avril 2025 inclus** par la mise à disposition des pièces en mairie et mise en œuvre d'un registre permettant à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, interrogations et de prendre connaissances des contributions précédentes. Ce registre sera mis à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les contributions des administrés pourront être reçues :

- par voie postale à l'adresse suivante : 95 rue du 22 juin 1944, 26120 Combovin,
- par mail à mairie@commune-combovin.fr,
- ou via la boîte contact du site internet de la commune, où seront également consultables les pièces de la consultation.

Par ailleurs des permanences seront organisées avec la présence d'un membre du Conseil municipal sur 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025 (SUITE)

demi-journées afin de pouvoir apporter aux habitants intéressés des explications complémentaires.

- le samedi 19 avril 2025 de 9h à 11h
- le samedi 26 avril 2025 de 9h à 11h.

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein d'un conseil municipal.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à 7 voix Pour, 1 Abstention :

- d'**ORGANISER** la concertation de la population relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sera réalisée 01 avril 2025 au 30 avril 2025 selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'**ORGANISER** qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté pour d'éventuelles modifications des propositions de zonage.
- de **SOUMETTRE** les ZAENR retenues, définies et délibérées, à débat au sein de l'organe délibérant de Valence Romans Agglo

DÉLIBÉRATION : ADHÉSION À L'AGENCE NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport sur la commune, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Par conséquent, cela peut nous aider pour notre projet d'équipement sportif.

Madame le maire présente les objectifs principaux de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

Cotisations des Communes jusqu'au 31 décembre 2024 :
Moins de 1 000 habitants : 61 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **ADHÉRER** à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.
- **NOMME** Mme Chazalet Magali représentante de la collectivité de Combovin auprès de cette même association.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION TYPE DE DROIT D'USAGE DU DOMAINE PRIVÉ POUR L'INSTALLATION D'UN POINT D'EAU INCENDIE

Madame le maire expose que les communes sont chargées du service public de la D.E.C.I et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des

moyens des services d'incendie et de secours.

Actuellement, la commune de COMBOVIN possède 10 points d'eau incendie (P.E.I)

Ce nombre est insuffisant pour couvrir la totalité de la commune. Le réseau d'eau ne couvre qu'une partie de la commune. Il existe des zones identifiées sur le présent S.C.D.E.C.I qui ne sont pas couvertes.

Il est donc préconisé suivant la réglementation R.D.D.E.C.I, d'améliorer la couverture des risques afin de protéger la totalité de la commune en défense incendie.

Le résultat de l'étude préconise 26 P.E.I supplémentaires pour couvrir les 78 cibles de la commune non couvertes par la D.E.C.I. Le choix du P.E.I devra se faire entre un poteau incendie, une réserve d'eau incendie ou une aire d'aspiration en fonction du réseau d'eau existant. Tous les emplacements des nouveaux P.E.I sont à 200 mètres maximum ou 400 mètres maximum en fonction du risque des zones à couvrir. La distance est calculée par voie carrossable.

Pour ce faire, les nouveaux P.E.I seront positionnés soit sur le domaine public soit sur le domaine privé.

La présente convention a pour objet la signature de la convention type avec les propriétaires mettant à disposition une parcelle privative pour l'installation de PEI.

Madame le Maire donne lecture de la convention-type.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la signature d'une convention type avec les propriétaires concernés mettant à disposition une parcelle privative pour l'installation de PEI
- d'**AUTORISER** et de **MANDATER** le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Accueil des nouveaux arrivants (municipalité et associations) : samedi 5 avril 11h00 à la mairie.
- Un nouvel agent cantine est recruté : Mme Montchal Guilhaine en remplacement de Mme Mulot Laetitia.
- Présentation le 13 mars du supercalculateur de l'entreprise Serterce / Rovaltain
- Retour sur la fréquentation en forte hausse de la caravane Pop-Corn
- Retour sur la réunion gendarmerie : augmentation conséquente de la délinquance sur le territoire / ex-canton de Chabeuil

La séance est levée à 22h45

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, ABOULIN Thierry ; **Absents excusés :** MORE Laurent donne pouvoir à CHAZALET Yves

Secrétaire de séance : CHATEAU Marie-Christine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 MARS 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2025 est approuvé à 7 voix Pour.

DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire expose que dans le cadre d'une fin de contrat à durée déterminée, les besoins du service justifient de reconduire la mission de responsable de salle pour la gestion de la location de la salle des fêtes.

L'état des lieux d'entrée et de sortie lors de la location de la salle des fêtes étaient assurés depuis le 14 avril 2023, et jusqu'au 28 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la création à compter du 15 avril 2024 d'un emploi non permanent en charge de la gestion de la location de la salle des fêtes dans le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 6h par mois, pour la durée de un an.

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LA SIGNATURE DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX DU MAIRE

Madame Séverine BOUIT, Maire de la Commune de Combovin, quitte la salle.

Madame Véronique BAUDOUIN, première adjointe, préside la séance.

Madame Véronique BAUDOUIN expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame BOUIT Jérôme et Séverine ont déposé une demande de déclaration préalable de travaux pour un projet de construction d'une dépendance.

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Aussi, Madame Véronique BAUDOUIN propose au conseil municipal de délibérer sur le membre du conseil qui sera désigné pour prendre la décision concernant cette demande d'autorisation, et sur la modalité à mettre en oeuvre pour procéder à cette désignation.

Madame la première adjointe soumet aux voies la modalité retenue à savoir « à main levée » ou « à bulletin secret ». Le conseil choisit de voter à main levée.

Madame CHATEAU Marie-Christine propose et est désignée par 6 voix pour.

DÉLIBÉRATION : CONVENTION DÉNEIGEMENT 2024/2025

Madame le Maire rappelle que l'appel d'offres du 21 septembre 2023 concernant le déneigement des voies communales sur le plateau (Marquet, Clair Noir, Les Pérys, Guillamy, Ronchay, la Matrasse, la Loubière, Sibinton) étant resté infructueux, il est donc nécessaire de reconduire la convention relative aux travaux de viabilité hivernale avec le Département pour la saison hivernale 2024/2025.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Département pour la saison hivernale 2024-2025.

DÉLIBÉRATION : VOTE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Madame le Maire rappelle que depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) est figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Madame le Maire rappelle également que depuis 2023, le taux de TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux de 2023, soit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres (THRS) :	6.66 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	25.85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	50.08 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les mêmes taux qu'en 2024 pour l'année 2025.

DÉLIBÉRATION : VOTE DES SUBVENTIONS DE DROIT PRIVÉ 2025

Madame le Maire rappelle les subventions attribuées pour 2024 et expose les demandes de subventions pour 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant de 3 200,00 € :

• Le Club de l'Amitié de Combovin :	300 €
• ADMR Mirabel et Blacons :	50 €
• ADMR Montélier :	50 €
• Bibliothèque de Châteaudouble :	200 €
• Chabeuil Aide et Partage :	1 400 €
• École de Combovin :	1 200 €
TOTAL 3 200 €	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 (SUITE)

DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire rappelle que la commune est passée à la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2024. Suite à ce changement de nomenclature, les lignes des dépenses imprévues pour les communes de moins de 3 500 habitants ont été enlevées.

Madame le Maire et Madame Véronique BAUDOUIN, Adjointe aux finances, présentent le budget de fonctionnement, le budget d'investissement de l'année 2025, ainsi que les investissements pouvant être réalisés sur l'année.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	383 142,53 €	205 191,63 €
Recettes	383 142,53 €	205 191,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2025 tel que proposé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation division parcellaire de la parcelle A 294.
- Présentation division parcellaire de la parcelle A 707 et DP création d'un lot à construire (à vendre).
- Travaux rue de Santon : positionnement du candélabre sur terrain communal.
- 80^{ème} anniversaire de l'armistice le 08 mai 2025.

Il est 22h36 la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ; **Secrétaire de séance :** BAUDOUIN Véronique

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à 6 voix pour et 2 abstentions.

DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N°388 ET A N°391

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section A n° 388 et 391 sont des parcelles bâties de 1a 40 ca appartenant à Madame RIVAL Claudette situées 30 chemin de la Chapelle.

Le prix de vente de ces biens est de 175 000 EUR. L'acquéreur est Monsieur Benoit VINAY.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

DÉLIBÉRATION : AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC VALENCE ROMANS AGGLO DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE À LA CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHATS ABONDONNÉS AVEC CITEO

CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention a été proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion de déchets issus des

produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoiement. La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Par délibération en date du 6 juin 2024, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention de mandat avec Valence Romans Agglo et les communes du territoire.

Cette convention a été signée par 43 communes. Or, depuis la signature de cette dernière, 8 communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement : Beauregard-Baret, Le Chalon, Crépol, Eymeux, Geyssans, Peyrus, Rochefort-Samson et Triors.

Comme prévu à l'article 7 de la convention de mandat, la modification du périmètre doit donner lieu à la signature d'un avenant n° 1 qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les différentes parties.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'**APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo.

DÉLIBÉRATION : SOLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE PETIT PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'Agglo souhaite soutenir la réalisation par les communes

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025 (SUITE)

des projets de restauration ou de rénovation du petit patrimoine non protégé.

Le petit patrimoine non protégé recouvre l'ensemble des éléments d'architecture (lavoirs, fontaines, moulins, puits) et de mobiliers (bannière, sculptures...) présents dans les communes rurales et qui sont perçus comme des marqueurs paysagers et identitaires. Ce concept exclut les monuments historiques classés ou inscrits ainsi que les objets d'arts. Le rapport sénatorial de 2020 sur le patrimoine identifie le petit patrimoine comme un vecteur d'attachement et d'identité.

Madame le Maire rappelle que l'escalier bois d'accès au clocher, ainsi que le premier plateau intermédiaire en bois également sont à remplacer au vu de leur dégradation et présente 3 devis reçus de l'entreprise ébéniste ARTEFACT avec différentes essences de bois, qui incluent le démontage et le remplacement du plancher. :

- devis - chêne massif pour 17 434,00 € HT
- devis - châtaignier massif pour 15 146,00 € HT
- devis - douglas massif pour 14 754,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis avec un escalier en châtaignier, dit imputrescible pour 15 146 € HT.

Madame le Maire expose le plan de financement suivant :

DEVIS	€ HT	€ TTC
Entreprise ARTEFACT	15 146.00	18 175.20
Total	15 146.00	18 175.20

PLAN DE FINANCEMENT	€ HT	€ TTC
Fonds concours Valence Romans Agglo	5 000.00	5 000.00
Département (sollicitation en cours)	5 146.00	5 146.00
Apport de la collectivité (autofinancement)	8 029.20	8 029.20
Total	15 146.00	18 175.20

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de restauration de l'escalier d'accès au clocher ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de Valence Romans Agglomération au titre du soutien au petit patrimoine bâti à hauteur de 50%.

DÉLIBÉRATION : DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Madame Maire expose :

La France vise la neutralité carbone d'ici 2050 avec pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique. Pour y parvenir la loi APER n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables met en place des leviers d'actions dont le déploiement

de projets de productions d'énergies renouvelables locaux au sein de la planification territoriale. En effet, cette loi vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Ainsi, ladite loi demande aux communes de planifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire en définissant des zones d'accélération pour lesdites énergies.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, l'hydraulique, etc.) et correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables ; en revanche, il ne s'agit ni de zones d'obligations ni de zones exclusives.

Selon les données de l'observatoire régional climat et énergie Rhône-Alpes, la production existante d'énergies renouvelables sur Combovin est de 1 759 MWh :

Nature des énergies	Production en MWh
Bois-énergie	1 190 MWh
PAC aérothermie	441 MWh
PAC géothermie	40 MWh
Photovoltaïque	69 MWh
Solaire thermique	19 MWh

Source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>

Ainsi, des projets dans ces zones pourront bénéficier des délais d'instruction réduits et de tarifs de soutien modulés (majoration du tarif de rachat d'énergie), alors que des projets en dehors de ces zones nécessiteront notamment la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation. Ces zones n'impliquent ni une acceptation automatique des projets dans les zones d'accélération ni un refus systématique des projets en dehors de ces zones.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public.

Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération uniquement pour la production photovoltaïque et la production hydraulique, selon les cartographies présentées et les modalités suivantes :

Pour le photovoltaïque : Les capteurs solaires sont uniquement autorisés lorsqu'ils s'inscrivent (en intégration ou apposition) dans le plan de la toiture. Ces dispositifs doivent être anti-réfléchissants et non éblouissants.

Afin de ne pas porter atteinte à la valeur patrimoniale du bâti, les dispositifs destinés à économiser de l'énergie ou produire de l'énergie renouvelable seront intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet des superstructures surajoutées. Ces dispositifs doivent être le

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025 (SUITE)

moins visible possible depuis les voies ouvertes à la circulation publique.

Pour la production hydraulique : les rivières dénommées « La Vollonge » et « La Cursayes » qui assurent un débit d'écoulement toute l'année seraient susceptibles de retrouver leur fonctionnalité de production d'énergie à travers les canaux qui ont alimenté des moulins ou petite centrale au siècle dernier.

Cette délibération a pour but de définir les zones d'accélération d'énergies renouvelables en vue de la transmission au référent préfectoral dans le Département et au Comité Régional de l'Energie par l'intermédiaire de Valence Romans Agglomération, compétente pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ARRÊTE** les propositions de zones d'accélérations des énergies renouvelables telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DU RPI CHATEAUDOUBLE, COMBOVIN, PEYRUS POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention à intervenir entre les communes du RPI Châteaudouble Combovin Peyrus et organisant un groupement de commandes dans les conditions visées aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée correspondant aux besoins communs aux trois collectivités :

Cantine scolaire et ALSH : fourniture des repas en liaison froide.

Les parties, partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent, dans un souci de coordination et d'efficience, s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes.

La mission de coordonnateur du groupement sera assurée par la commune de Châteaudouble dans les conditions décrites dans la convention.

La présente convention de groupement entre en vigueur à la signature des représentants des membres du groupement et se terminera à la fin de l'exécution du dernier marché valide.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre les communes du RPI Châteaudouble Combovin Peyrus,
- **AUTORISE** le lancement des procédures de passation

de marchés dans le cadre de la convention de groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION : ADHÉSION À LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CDG26

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique »,

Considérant la possibilité pour le conseil d'administration de faire évoluer les tarifs des prestations et services annuellement,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **d'ADHÉRER** à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26 ci-annexée.
- **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2025 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025 (SUITE)

FONCTIONNEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
6218	Autre personnel extérieur (formation, service de remplacement du CDG)	6 207.50	
618	Divers (formation agents cantine)	- 3 800.00	
681-042	Dotations aux amortissements et provisions	- 86.50	
777-042	Rec. Subventions inv transférées		2 321.00
	Total	2 321.00 €	2 321.00 €

INVESTISSEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
001-00	Solde d'exécution section investissement	11 678.63	
001-00	Solde d'exécution section investissement		11 678.63
2051-101	2 Clé RGS (Maire et secrétaire)	440.00	
1068-00	Excédent 2024 (affectation du résultat)		70 000.00
212-135	Aménagement urbain travaux	20 000.00	
2131-144	Opération clocher (escalier)	21 000.00	
13251-144	Fonds de concours VRA patrimoine		5 000.00
1323-144	Subv. Dep service patrimoine		7 434.00
212-145	Terrain multi sport	20 000.00	
2131-106	Eglise (façade parvis) – 11 K €	11 000.00	
203-107	Salle des fêtes études	5 000.00	
0094	Travaux appartement	4 994.00	
	Total	94 112.63 €	94 112.63 €

Délibération approuvée par 7 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie du 22 juin 2025 à 10h30 et 11h15 : 81^{ème} anniversaire (musique spahis, vidéo, CMJ..)
- Présentation du dossier de candidature pour la 1^{ère} fleur : félicitations du conseil municipal pour la constitution de ce dossier.
- Tirage au sort pour le fauchage : 2 candidatures re-

çues. Attribution à Monsieur Eric BREYNAT pour 2025 et Madame Delphine CLAVE pour 2026.

- Chemin des artistes : 15 candidatures reçues, la date de sélection des candidatures est fixée au 22 mai à 18h30.

Il est 22h46 la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 12 juin 2025 à 20h30.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, MORE Laurent ;

Absent excusé : DUPRÉ LA TOUR Rémi (pouvoir à Sévrine BOUIT) ; **Secrétaire de séance :** CHATEAU Marie-Christine

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 MAI 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 est approuvé par 7 voix.

Arrivée de Laurent More

DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N°307 ET A N°578

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section A n° 307 et 578 sont des parcelles bâties de 1a 82 ca appartenant à GUILLOT François situées 20 rue de Santon.

Le prix de vente de ces biens est de 100 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES AMENDES DE POLICE

Délibération annulée car devis non reçus

DÉLIBÉRATION : SOLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA RÉFECTIION DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025 (SUITE)

Dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine communal, la commune de Combovin envisage de réaliser des travaux de rénovation de la façade de l'église Saint Martin.

Cet édifice, inscrit au patrimoine local, nécessite une intervention pour préserver son intégrité esthétique. Ces travaux comprennent notamment le décroutage de l'ancien enduit, le rejointement à la chaux et la réalisation d'un soubassement gratté.

Madame le Maire présente les devis reçus :

- Brice RIGOULET pour 8 635,00 € HT
- ATRII Concept pour 10 903,20 € HT

Afin de financer cette opération, la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo. Ce fonds permet aux communes membres de recevoir une aide pour des projets présentant un intérêt communautaire ou contribuant à l'attractivité du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de **REtenir** le devis le moins disant de Brice Rigoulet pour 8 635 € HT
- d'**APPROUVER** le projet de rénovation de la façade ouest de l'église Saint Martin, côté parvis ;
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo le plus élevé possible.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DES STATIONNEMENTS

Cette délibération annule et remplace la délibération référencée 2024_DE_025 du 30 mai 2024.

Madame le Maire informe qu'une aide financière du Département est toujours disponible sur ce mandat sur une opération de voirie dans le cadre du Projet de Cohérence Territoriale (PCT).

Madame le Maire rappelle l'acquisition de la parcelle A 707 à l'entrée du village. Site choisi pour l'implantation d'un nouveau stationnement de 44 places (dont 1 PMR) qui offre aux usagers un rapport au grand paysage majeur : vues exceptionnelles vers l'Est et l'Ouest, vue sur le bourg et le clocher de l'église au Sud.

Si ce futur stationnement pourra être partagé avec les riverains, ce parking aura l'avantage d'être visible par les randonneurs, ou encore la clientèle de l'Auberge, dès leur arrivée dans le village, contrairement au parking du cimetière.

Celui-ci est situé au départ de plusieurs chemins de randonnées :

- De l'itinéraire de Serre Bochon (PNRV)
- GRP® Tour des Monts du Matin, étape 7 : Combovin - Léoncel
- Au départ de l'itinéraire du Village au Pas du Buis, itiné-

taire PNRV Vercors Rando

En effet, Combovin, commune du Parc Naturel Régional du Vercors, fait partie des communes privilégiées par les randonneurs et nécessite de proposer un stationnement dédié.

Madame le Maire rappelle que la solution choisie par le conseil municipal est la plus pérenne et la plus appropriée face au changement climatique : places de stationnement enherbées, création de noues paysagères, végétalisation, cheminement doux perméable etc.

Souhait également de conserver le caractère naturel de cet espace public et que l'entretien de cet espace soit plus aisés et économique dans son futur.

Madame le Maire expose le budget pour les travaux et honoraires fléchés sur cette opération : 224 736 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** le département pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible
- et **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire rappelle le projet mené par le CMJ d'un terrain multisports et le travail mené avec le bureau d'études Racines concernant le futur revêtement et le positionnement optimisé du terrain multisports.

Madame le Maire présente les devis reçus :

- BOISSET TP pour le terrassement et la réalisation d'un revêtement perméable ainsi que le marquage par bandes pour 37 062,64 € HT (44 475.17 € TTC)
- CONCEPT SPORT pour 39 592.96 € HT (47 511.55 € TTC) pour la structure
- MEFTRAN COLLECTIVITE pour 41 800 € HT (50 160.00 € TTC) pour la structure

Considérant la volonté de la commune de Combovin de développer les équipements sportifs et de loisirs de proximité afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, notamment des jeunes ;

Considérant le projet de création d'un terrain multisports (type city stade), accessible gratuitement à tous les publics, permettant la pratique libre de plusieurs disciplines sportives (football, basket-ball, handball, etc.) ;

Considérant que cette opération représente un investissement estimé à 76 655,60 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 abstention décide :

- d'**APPROUVER** le projet de réalisation d'un terrain multisports sur le territoire communal.
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre de la Dotation

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025 (SUITE)

de Solidarité Territoriale, pour le financement de cette opération.

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO

Vu l'article L1411-5 du CGCT, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016,

La commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membres titulaires de la CAO : Yves Chazalet, Thierry Aboulin et Magali Chazalet
- **DÉSIGNE** comme membres suppléants de la CAO : Marie Christine Château, Véronique Baudouin et Rémi Dupré la Tour.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°02/2025 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
6553	Service d'incendie	447.00	
6281	Concours divers	- 447.00	
Total		0.00 €	0.00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un point est fait sur la cérémonie du 22 juin 2025.
- Information sur la consultation chemin de Marquet du 14 juin au 15 juillet 2025.
- Laurent More fait un retour sur la réunion du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois : augmentation du nombre d'abonnés et diminution de la consommation par foyer. Augmentation d'une taxe de 50 %
- Appel d'offres pour le prestataire du service cantine du RPI en cours.
- Point sur les conventions concernant les futures PEI.
- Nouveauté :

- Présence tous les lundis à partir de 17h d'un Camion pizza (Andy Pizza) à côté de la mairie
- Présence tous les jeudis à partir de 16h30 du camion de la Boucherie Thomas à côté de la mairie

Avec application de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Il est 22h40 la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ; **Secrétaire de séance :** MORE Laurent

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025 est approuvé par 7 voix et 1 abstention.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou

établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des demandes écrites des agents des écoles de changer de filière et de passer de la filière technique à la filière animation.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 10 heures 31 hebdomadaires, soit 10,22/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 (SUITE)

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : accompagnement dans le bus scolaire, cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 16 heures 25 hebdomadaires, soit 16,41/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 8 heures 06 hebdomadaires, soit 8,10/35ème, à compter du 1^{er} septembre 2025

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

Toutefois et par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, ces emplois sont susceptibles d'être pourvu par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée

d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Madame le Maire est également chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Enfin et conformément aux dispositions de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique, ce poste pourra, à la demande expresse de la commune, être pourvu par un agent contractuel du Centre de Gestion de la Drôme qui sera mis à disposition de la collectivité pour assurer cette mission permanente à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire en créant les emplois permanents ci-dessus présentés.

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	10,22h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	16,41h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	8,10h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un contractuel

DÉLIBÉRATION : RÉGIME INDEMINITAIRE DU PERSONNEL

- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016_DE_063

Délibération reportée dans l'attente de l'avis du comité social technique.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 AU SDED

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activités 2024 du SDED.

1 Présidente, 13 vice-présidents, 108 délégués et 32 membres du bureau

9 avril 2024 : les 60 ans du SDED

473 dossiers de travaux pour un total de 22 805 441 € TTC d'investissements pour l'aménagement du territoire et la transition énergétique :

- 180 en électrification rurale, 66 en effacement,
- 140 en éclairage public
- 87 en rénovation énergétique : en 2024, 32 communes (dont Combovin) et 4 intercommunalités ont adhéré aux services d'accompagnement énergétique, portant le total à 243 adhérents cumulés.

Co-fondateur du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques eborn : 148 bornes et 296 points de charge dans la Drôme.

172 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDED soit 30 175 points lumineux.

La consommation électrique totale est en forte baisse en 2023 avec -6.4 %

Le conseil municipal, prend acte de ce rapport.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 (SUITE)

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activité général et de développement durable 2024 de Valence Romans Agglo.

54 communes et 220 000 habitants

1 président et 15 vice-présidents et 15 conseillers communautaires délégués et 112 autres élus

Près de 1 700 agents au service du territoire

180 M€ de recettes réelles de fonctionnement

147,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement

46 M€ de dépenses d'investissement (soit 31 € par an et par habitant) dont 50 % axés sur l'environnement et le développement durable.

2020-2026 63 M€ versés aux communes (53 projets soutenus dans les communes)

Chiffres clés 2024 :

- 40 communes confrontées à des problèmes de ruissellement
- 230 zones humides gérées par l'agglo
- 1,5 M€ d'économies grâce au plan de sobriété énergétique
- 44 sentiers (400km) balisés et entretenus par l'agglo
- + 4% d'augmentation des emballages papiers et papiers triés

- + 7% d'emplois en 6 ans
- 21 % de la richesse créée sur le territoire provient de l'industrie
- + 15% d'augmentation de la clientèle touristique sur le territoire de l'agglo
- + 30 M€ consacrés à la politique de l'habitat d'ici 2030
- 2 centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- 522 000 visiteurs dans les 14 médiathèques de l'agglo
- 706 307 entrées dans les piscines et patinoire de l'agglo
- 11 points jeunes dont 2 mobiles "pop-corn"
- 5 433 enfants de moins de 3 ans accueillis dans les structures de l'agglo

Le conseil municipal, prend acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le choix du nouveau prestataire pour la cantine a été fait parmi les 3 candidats : SHCB a été retenu.

Nouveauté : 3 tarifs de repas seront mis en place selon la tranche de quotient familial :

inférieur à 600 :	4,50 € / repas
de 600 à 1 500 :	4,75 € / repas
au dessus de 1 500 :	4,90 € / repas

Il est 21h19 la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi ; **Absent excusé :** MORE Laurent ; **Secrétaire de séance :** ABOULIN Thierry

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2025

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 4 juin dernier, à laquelle Madame Séverine BOUIT (titulaire) et Madame Véronique BAUDOUIN (suppléante) ont été régulièrement convoqués, la CLECT a procédé à l'évaluation, d'une part des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et ses communes membres au 1^{er} janvier 2025, et d'autre part la demande de révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Bourg-les-Valence. Il appartient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce rapport.

Il est indispensable que chaque commune délibère. À défaut, le conseil municipal est réputé ne pas approu-

ver le rapport.

Le délai fixé par ce même article est de 3 mois à compter de la date de transmission du rapport (au plus tard le 24 octobre).

En cas de non approbation du rapport par la majorité qualifiée des communes, il reviendra au Préfet d'arrêter le coût net des charges transférées.

Madame le maire donne lecture du rapport de la CLECT 2025 et notamment les points suivants :

- la modification des statuts de Valence Romans Agglo pour ajouter une nouvelle compétence facultative « prise en charge et versement de la contribution SDIS » à compter du 1^{er} janvier 2025.

À noter que pour Combovin, la charge transférée est de 9 084 €

- compétence supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

• l'attribution de compensation 2025 pour la commune de Bourg les Valence majorée pour cette année seulement, estimée à 120 000 € (au vu de la fermeture de la piscine durant la saison estivale 2025 qui est en cours de rénovation intégrale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

DÉLIBÉRATION : RÉVISION N°1 DES STATUTS DU SDED

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier de Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 25 août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises, notamment en matière de développement des IRVE, ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets d'autoconsommation collective.

Madame le Maire présente ensuite les principales modifications des statuts de Territoire d'énergie Drôme-SDED :

1- Il s'agit d'adapter la compétence optionnelle « Création et entretien d'infrastructures de charge » de l'article 2-II-3) des statuts.

Afin de permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVA, dites « prises résidentielles publiques », le Syndicat procède à une restitution partielle de la compétence.

En outre, le Syndicat n'envisage pas de déployer des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène, et restitue également à ses membres la possibilité de déployer de telles infrastructures.

Le Syndicat demeure compétent pour l'installation d'infrastructures composées de bornes de recharge excédant une puissance de 22 kVA et qu'il déploie actuellement dans le cadre du réseau « eborn ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

2. Il s'agit également de compléter les activités connexes de Territoire d'énergie Drôme-SDED, visées au III de l'article 2 de ses statuts, qui n'impliquent aucun transfert de compétence.

- a) Extension de ses activités à l'«Autoconsommation» (article 2-III-9) des statuts)

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de l'Electricité et du gaz (AODE), le Syndicat a vocation à prendre part à des opérations d'autoconsommation.

Il est notamment susceptible d'être une personne morale organisatrice (PMO) qui assure la liaison technique et administrative entre le gestionnaire du réseau public de distribution (GRD) et les participants à une opération d'autoconsommation collective.

- b) Extension de ses activités aux « Actions de sensibilisation, information et formation » (article 2-III-10) des statuts)

Il s'agit de répondre aux besoins d'information, de sensibilisation et de formation s'inscrivant dans le cadre des missions du Syndicat ou dans le prolongement de ses compétences.

Un débat s'engage sur l'extension de l'activité à l'autoconsommation. En raison du manque de précision sur les termes du « prendre part à des opérations d'autoconsommation » et les conséquences possibles sur les initiatives citoyennes locales, le vote du conseil municipal est le suivant :

Par 2 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

DÉLIBÉRATION : RÉVISION N°2 DES STATUTS DU SDED

Madame le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Madame la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 25 août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2026. Elle permettra au Syndicat de tirer les conséquences du changement de mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire.

Madame le Maire présente ensuite les principales modifications des statuts de Territoire d'énergie Drôme-SDED :

1. Il s'agit de supprimer la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid » prévue à l'article 2-II-1) des statuts.

Cette restitution ne concerne qu'une seule commune. Elle a été préconisée par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes dans un rapport du 4 juillet 2023, à la suite duquel le Syndicat a fait réaliser un schéma directeur qui a conclu à la poursuite du service sous la forme d'une délégation de service public (DSP), en lieu et place d'une gestion directe par le Syndicat.

La commune de Vassieux-en-Vercors a approuvé la reprise de cette compétence optionnelle à la signature du contrat de DSP, qui interviendra au cours du 1er se-

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

mestre 2026.

Par suite, du fait de la restitution de cette compétence, le Syndicat n'assumera plus aucune mission d'Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid à compter du 1^{er} juillet 2026.

2. Il convient également de supprimer les activités connexes se rapportant à cette compétence optionnelle (article 2-III-4) et 5)).

Dans la mesure où ces activités ne s'inscrivent plus dans le prolongement de ses compétences, le Syndicat est tenu de les supprimer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme.

DÉLIBÉRATION : RÉGULARISATION DU CHEMIN DE MARQUET

Madame Véronique BAUDOUIN ne prend pas part au débat et se retire du vote.

Madame le maire rappelle :

- la mise à disposition en mairie du 14 juin au 15 juillet 2025 d'un dossier composé d'une notice explicative sur la mise à disposition du dossier relatif à l'échange de parcelles de l'ancien et du "nouveau" tracé du chemin de MARQUET sur la commune de COMBOVIN intégrant divers documents graphiques, d'une chemise comportant les 4 plans établis par un cabinet de géomètres en format A3 et, en document complémentaire, de l'arrêté de Madame la Maire portant ouverture de la consultation du public ;

- que l'emprise du chemin rural de MARQUET telle que figurant sur la planche cadastrale de la section 000 J n'est plus ouverte à la circulation publique sur la quasi-totalité de son tracé qui est désormais couvert par la végétation depuis des décennies ;

- que, depuis la même époque, avec vraisemblablement l'accord de principe de l'ensemble des parties concernées, ce chemin a vu son tracé profondément modifié par un transfert sur une emprise plus ou moins parallèle ouverte à la circulation générale et ne reprenant son ancienne emprise que sur des tronçons de taille très réduite ;

- que ce "nouveau" tracé assez proche de l'ancien a maintenu, d'une part la desserte notamment des parcelles bâties ou non bâties limitrophes et, d'autre part, une continuité de circulation vraisemblablement supérieure à celle auparavant assurée par l'ancien chemin et ce, sans avoir d'incidence sur le plan environnemental ;

- que dans sa configuration actuelle, ce "nouveau" tracé du chemin de MARQUET est situé pour la quasi-totalité de sa surface sur des parcelles privées n'appartenant pas à la commune ;

- qu'il s'est avéré qu'une régularisation est désormais

facilitée par la procédure instaurée par l'article 103 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite "Loi 3DS" qui a inséré un nouvel article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime organisant les modalités d'échange de parcelles ayant pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural afin d'en modifier l'itinéraire ;

- qu'un tel échange nécessite l'accord de l'ensemble des parties et notamment des propriétaires privés qui ont fait connaître leur accord en signant les procès-verbaux de délimitation transmis par le cabinet de géomètres ;

- que si dans le cas de COMBOVIN, cet échange bénéficie à l'ensemble des parties, son objectif majeur repose sur un motif d'intérêt public imposant une clarification en matière de propriété foncière du "nouveau" tracé pour répondre à la nécessité d'une régularisation des travaux de voirie réalisés par la commune sur cette voie afin de légitimer pour le passé et surtout pour l'avenir les opérations de maintenance, d'entretien, de sécurité et, de ce fait, de définir la commune comme responsable de la circulation sur le "nouveau" tracé.

- que Monsieur Alain FAYOLLE, inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 sur le Département de la Drôme, contacté initialement en vue d'une éventuelle enquête publique sur cette affaire, a, au vu des données foncières, contribué à clarifier la situation qu'il a précisée dans une analyse ayant servi de notice explicative et que, de ce fait, il s'est vu confier les deux permanences afin, d'une part de donner toutes explications utiles au public voulant prendre connaissance du dossier et, d'autre part, de faire remonter les observations orales formulées dans ce cadre ;

- que compte tenu des faibles sommes résultant de la balance financière entre coût des cessions et des acquisitions, il n'est pas nécessaire de prévoir la moindre indemnité due éventuellement tant à la commune pour la cession des tronçons inutilisés de l'ancien chemin qu'aux propriétaires pour les terrains cédés à la commune et constituant le "nouveau" tracé ;

- que par voie de conséquence, dans cet objectif de finalisation, la commune a opté pour la prise en charge financière de l'ensemble des frais notamment de géomètres et de notaires ;

- qu'en application du second alinéa de l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, la portion de terrain cédée à la commune et constitutive du "nouveau" tracé sera incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Madame le Maire, décide, à l'unanimité d'**AUTORISER** Madame le Maire à :

- engager toutes les démarches administratives et foncières en vue de conclure l'échange de toutes les parties de parcelles concernées a priori intégralement mentionnées sous forme de lots dans le tableau ci-annexé en référence à ceux figurant dans les plans de géomètres ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

- engager la procédure de finalisation de l'échange en forme notariée ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'indemnisation de Monsieur FAYOLLE pour son intervention dans le dossier et la procédure sur les bases de sa déclaration et en application des éléments tarifaires applicables aux commissaires enquêteurs ;
- que tous les frais notamment de géomètres et de notaires concernant cet échange seront à la charge de la commune.

FONCTIONNEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
107	Nouvelle salle polyvalente – Cantine	20 000.00	
021-040	Virement de la section de fonctionnement		20 000.00
Total		20 000.00 €	20 000.00 €

INVESTISSEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
65568	Autres contributions (PNRV)	6 668.59	
748374	Dotation biodiversité et aménités rurales		10 600.00
611	Contrats de prestations de services (numérian RGPD)	1254.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	- 2 000.00	
6218	Autre personnel extérieur (DMN St Geney, Marquet : Alain Fayolle + notaire Marquet)	4 677.41	
756	Libéralités reçues – M. Bienvenu		20 000.00
023-042	Virement à la section d'investissement	20 000.00	
Total		30 600.00 €	30 600.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projet de collecte de dons pour les travaux du clocher et la réfection de la façade de l'église via la fondation du patrimoine.
- Candidatures des maîtres d'œuvre pour la nouvelle salle des fêtes -> commission urbanisme le 26/09 à 20h30.
- Les 11 et 12 octobre 2025 :
 - Chemin des artistes en partenariat avec l'Auberge :

appel aux bénévoles

- Opération boîtes aux lettres en folie (invitation à les décorer)
 - Vide grenier et petit artisanat organisé par le club de l'amitié
 - Point gendarmerie par Rémi Dupré la Tour
- Il est 22h50 la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi ; **Absents excusés :** MORE Laurent, CHATEAU Marie-Christine (pouvoir à Séverine BOUIT) ; **Secrétaire de séance :** BAUDOUIN Véronique

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques rue des Friots.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DÉNEIGEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA SAISON 2025-2026

Madame le Maire rappelle que l'appel d'offres du 4 septembre 2025 concernant le déneigement des voies communales sur le Plateau (Marquet, Clair noir, Les Pérys, Guillamy, Ronchay, la Matrasse, La Loubière, Sibinton et

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025 (SUITE)

l'aire de retournement des bus) étant resté infructueux, il est donc nécessaire de reconduire la convention relative aux travaux de viabilité hivernale avec le Département pour la saison hivernale 2025-2026.

Ce dernier propose à la commune d'intégrer les sections de voies communales dans les circuits d'intervention des routes départementales selon le niveau D3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Département pour la saison hivernale 2025-2026.

DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N°569 ET A N°573

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section A n° 569 et 573 sont des parcelles bâties de 10a 82 ca situées 200 rue des Friots.

Le prix de vente de ces biens est de 360 000 EUR. Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Pour **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION PORTANT REMBOURSEMENT PARTIEL DES TRAVAUX PAR L'AUBERGE DES 3 RUISEAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNE DE COMBOVIN

Madame le Maire rappelle les travaux précédemment pris en charge par la commune et présente le devis de l'entreprise EBMS concernant les travaux d'aménagement du gîte de l'Auberge des 3 ruisseaux situé 15 Grande rue pour un montant total de 7 454 € TTC (TVA non applicable).

Madame le Maire donne lecture de la convention portant remboursement partiel des travaux par l'Auberge des 3 ruisseaux réalisés par la commune de Combovin. Les travaux seront payés par la commune et la convention précise les modalités de remboursement :

- la commune prend à sa charge 20 % du montant des travaux soit la somme de 1 490.80 €
- le montant remboursable par l'Auberge s'élève donc à 80 % soit la somme de 5 963.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention entre la commune et l'Auberge des 3 ruisseaux.

DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU CHOIX DE L'ÉQUIPE DE MAÎTISE D'OEUVRE POUR LA RÉHABILITATION-EXTENSION OU LA RECONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS / RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation-extension ou la reconstruction d'une salle multi-activités- restaurant scolaire et la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre :

Conformément au règlement de la consultation, les candidatures ont été examinées et classées selon les critères suivants :

- Valeur technique de l'offre (60%) appréciée au regard :
 - de la compréhension du contexte, de ses enjeux et des objectifs de la commune (30%) ;
 - de la clarté et de la pertinence de la méthode de travail proposée (30%) ;
- Prix proposé (40%) ;

Madame le Maire rappelle que le montant des travaux est estimé à environ 600 000 € HT

Et présente les notes attribuées par la commission d'appel d'offres pour les 4 candidats retenus ainsi que leur proposition tarifaire :

- L'office architecte note (27+25+40) = 92 sur 100 points
- Florent Patois note (28+28+31,9) = 87,9 sur 100 points
- Terram note (29+30+33,3) = 92,3 sur 100 points
- Kypseli note (29+30+32,4) = 91,4 sur 100 points

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 6 voix pour **DÉCIDE** de choisir l'équipe mandataire ayant eu la meilleure note technique et financière, soit TERRAM avec une offre financière de 97 025 €.

Arrivée de monsieur Yves CHAZALET à 21h15.

DÉLIBÉRATION : SUPPRESSION DES POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer les 3 emplois au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet en raison du changement de filière et de la création des 3 postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide 7 voix POUR

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, permanent, à raison de 16,42h
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, permanent, à raison de 10,13h
- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, permanent, à raison de 5,66h

Le nouveau tableau des emplois après délibération sera le suivant :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	10,22h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	16,41h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation territorial	Agent polyvalent	8,10h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un contractuel
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire générale de mairie	32h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique polyvalent	35h	Oui / 332-8 3°	Pourvu par un fonctionnaire

DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL (RIFSEEP)

Vu la délibération 2016_DE_063 du 30 novembre 2016 instaurant la mise en place du RIFSEEP ;

Vu l'avis du CST en date du 26 septembre 2025,

Considérant qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, les postes des agents des écoles vont passer de la filière technique à la filière d'animation,

Considérant qu'il convient de modifier les bénéficiaires du RIFSEEP ainsi que les critères de répartition correspondants,

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer un régime indemnitaire aux quatres cadres d'emplois territoriaux pour suivre intégrer les évolutions et besoins de la collectivité, et présente le tableau des montants fixant les critères, les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. ainsi que les plafonds

Le régime indemnitaire est composé de deux parts : une part fixe (IFSE) liée notamment aux fonctions et une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour

APPROUVE la modification du RIFSEEP.

DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS

Le Congrès des maires 2025 se tiendra à Paris du 18/11/2025 au 20/11/2025. Cet événement national réunit les élus locaux autour de thématiques institutionnelles, territoriales et politiques majeures. La participation des élus de la commune est jugée utile pour renforcer leur connaissance des enjeux nationaux et favoriser les échanges intercommunaux. C'est aussi une opportunité de se former et s'informer :

- Accéder à des conférences, ateliers et débats sur les politiques publiques, les financements, la transition écologique, la sécurité, la désertification médicale, la mobilité, l'accès aux services publics, le numérique, l'agriculture, etc.
- Découvrir les innovations territoriales et les outils numériques pour moderniser la gestion locale.

Mais également une opportunité d'échanger avec nos parlementaires et avec d'autres élus ruraux confrontés aux mêmes défis et de partager des bonnes pratiques et des solutions concrètes

Dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, la délibération ici présentée permet d'encadrer juridiquement et financièrement la prise en charge des frais engagés par les élus de la commune pour leur déplacement au Congrès des maires 2025, conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Mesdames le maire et Chazalet, adjointe, allant à ce congrès 2025, ne prennent pas part au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour décide :

- d'AUTORISER la participation des élus désignés par le maire au Congrès des maires 2025. Les frais remboursables comprennent :

- Les frais de transport (train, avion, transport en commun, carburant, péages, stationnement).
- Les frais d'hébergement : Nuitées à l'hôtel ou autre logement temporaire, dans la limite des tarifs raisonnables pratiqués à Paris.
- Les frais d'inscription au congrès, le cas échéant.

- d'APPROUVER le remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de ce déplacement, sur présentation des justificatifs originaux dans le respect d'un plafond budgétaire fixé par la commune, soit 1000 euros.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal, chapitre dédié aux frais de mission des élus.

Biens que les frais de restauration peuvent être pris en charge dans le cadre du déplacement, selon les plafonds réglementaires, les élus concernés souhaitent prendre à leur charge ce poste de dépense.

DÉLIBÉRATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIS ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX SUD

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025 (SUITE)

VALENTINOIS

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 du SMESV et rappelle que ce rapport est établi chaque année. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

- Population desservie : 21 461 habitants desservis pour 10 023 abonnés
- Volumes produits : 1 479 314 m³
- Volumes achetés : 1 322 m³
- Volumes mis en distribution : 1 445 922 m³
- Volumes vendus à d'autres collectivités : 26 181 m³
- Facture type de 120 m³/an au 01.01.25 = 2.17 € TTC/m³

Le Chaffal a intégré le syndicat en février 2025.

Le montant des ventes a baissé de 9 % par rapport à l'année dernière à cause d'une diminution de la consommation d'eau des abonnés, également à cause de Valence Romans Eau qui n'achète presque plus d'eau pour Portes-les-Valence.

Le système d'électro chloration est installé à Jupe et opérationnel. Ce même procédé prévu sur Combovin ne pourra pas être installé par manque de place. Il va être mis une chloration, c'est à dire mettre mécaniquement de la javel dans l'eau, ce qui engendre des coûts beaucoup moins onéreux et une manipulation très simple et non dangereuse.

De nouvelles tranches de facturation ont été mises en place en 2024 pour n'appliquer que trois tarifs différents (contre sept tranches en 2023) : de 0 à 120 m³, de 120 à 10 000 m³ et plus de 10 000 m³.

Le rendement du réseau a augmenté : 85.2 % en 2024, 82.3 % en 2023.

L'indice linéaire de perte est de 1.15 m³/j/km (1.56 en 2023). Il y a moins de secteur à problème.

Le syndicat a un taux d'endettement très faible. Il n'y a que deux prêts contractés pour la construction de Jupe en 2015. Il reste 23 années à couvrir.

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU

DÉPARTEMENT POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : ÉLECTRIFICATION Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue des Friots (du 40 au 55 rue des Friots et chemin de la Chapelle) à partir du poste CONDAMINE	
Dépense prévisionnelle HT dont frais de gestion : 1 499,09 €	31 480,82 € HT
Plan de financement prévisionnel : • Financements mobilisés par le SDED • Participation communale 20 %	25 184,66 € HT 6 296,16 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

• **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

• **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 13 octobre au 3 novembre (inclus).
- Chemin des artistes les 11 et 12 octobre.

Il est 22h30, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Présents : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRÉ LA TOUR Rémi, MORE Laurent ;

Absent excusé : ABOULIN Thierry donne pouvoir à CHAZALET Yves ; **Secrétaire de séance :** CHAZALET Magali

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2025 est approuvé à 7 voix Pour, et 1 Abstention.

COMMUNES LA COMPOSANT, RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Valence Romans Agglo est un territoire particulièrement exposé aux risques majeurs naturels et technologiques. En effet, l'ensemble de ses communes membres ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

(PCS) car elles sont toutes au moins exposées à un risque majeur.

L'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est rendue obligatoire par la loi Matras du 25 novembre 2021, pour les intercommunalités, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PICS de Valence Romans Agglo sera arrêté à la fin de l'année 2025.

Les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires. Afin d'organiser la solidarité intercommunale, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens.

Valence Romans Agglo a décidé de mettre en place une entente entre elle-même et les 54 communes la composant, par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code général des collectivités territoriales.

Le projet de convention, ci-présenté en séance, a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâimentaires) entre les 54 communes du territoire et Valence Romans Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure.

Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés en cas d'activation du PICS.

L'entente porte sur les missions suivantes :

- L'alerte et l'information de la population ;
- La protection et le soutien de la population ;
- L'hébergement et le ravitaillement de la population ;

- La protection des biens et de l'environnement ;
- La mise en place du retour à la normal : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés...

Les moyens faisant partie de l'entente sont recensés dans le PICS. Ces moyens sont mutualisables uniquement en cas d'activation du PICS.

La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence qui sera composé d'un représentant de chaque collectivité, désigné par chaque organe délibérant. Elle se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

La conférence a compétence pour connaître et discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente. L'entente est constituée entre les membres pour une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal décide à 7 voix Pour, et 1 Abstention :

- d'**APPROUVER** la création de l'entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestation de services (humains, matériels et de locaux) dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;
- d'**AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention d'entente ;
- d'**AUTORISER** et **MANDATER** le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°03/2025 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
011-62878	Remb. Frais à des tiers	- 3 500.00	
011-623	Articles personnalisés « Combovin »	1 000.00	
011-625	Colis fin d'année + 75 ans	600.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2 400.00	
73212	Dotation de solidarités communautaire		500.00
Total	500.00 €	500.00 €	

INVESTISSEMENT

Article	Nature de la dépense	Dépenses	Recettes
2157-143	Autres contributions (PNRV)	1 600.00	
2184-143	Dotation biodiversité et aménités rurales	800.00	
021 (040)-0	Contrats de prestations de services (numérian RGPD)		2 400.00
Total	2 400.00 €	2 400.00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION : SOLICITATION DU FONDS DE CONCOURS À VALENCE ROMANS AGGLO POUR ACHAT DE MOBILIER

Dans le cadre des besoins scolaires, l'équipe enseignante sollicite une dotation complémentaire d'une dizaine de chaises de hauteur T4.

Madame le Maire présente le devis reçu :

- Manutan pour 867,50 € HT

Afin de financer cette acquisition sur une ligne d'investissement, la commune souhaite solliciter un fonds de concours auprès de Valence Romans Agglo. (Solde dispo = 387 euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **d'APPROUVER** l'achat de matériel

DÉLIBÉRATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2024

QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2024

Madame le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2024 a été présenté au conseil communautaire du 9 octobre 2025.

Les communes membres doivent présenter ce rapport dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2025 selon le décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Madame le Maire présente le RPQS ainsi que la fiche de synthèse reprenant les principaux éléments de la commune pour 2024 :

- 10,8 millions de m³ facturés en 2024 dont 10 022 m³ pour Combovin
- 1,96 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³
- 89 906 abonnés dont 143 pour Combovin

PATRIMOINE COMMUNAL									
Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Linéaire réseau strict. pluvial	Regard pluvial	Grille/avaloir pluvial strict. et unitaire	Puit d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Noue
	3 134	-	3 134	1 204	69	90	1		

BILAN D'EXPLOITATION							
Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage en %	Linéaire de curage ep en ml	Linéaire ep total en ml	Taux de curage en %	
0	329	3 134	10,5	40	1 204	0	

PERFORMANCES LAGUNAGE DE COMBOVIN													
Code Sandre	STEU	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
		DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)					
		Concentration rédhibitoire	ET niveau de rejet réglementaire	Ou % mini à atteindre	Concentration rédhibitoire	ET niveau de rejet réglementaire	Ou % mini à atteindre	Concentration rédhibitoire	ET niveau de rejet réglementaire	Ou % mini à atteindre	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60gr de DBO5)
06 09 26100 001	Combovin	220	12/11	71,5	12	94	60%	150	140	50%	217	95	206

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de l'année 2024.

DÉLIBÉRATION : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR LES DÉCHETS 2024

Madame le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) des déchets a été présenté au conseil communautaire du 9 octobre 2025.

Les communes membres doivent présenter ce rapport dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2025 selon le décret n°95-635 du 6 mai 1995.

Madame le Maire présente le RPQS pour 2024 :

- Financement est assuré par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et par la redevance spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Le calcul de la Teom est basé sur la valeur locative des logements multiplié par le taux voté par Valence Romans Agglo. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer.

- En 2024, le taux de la Teom est resté stable à 8,25% comme en 2023.
- Le montant de la Teom s'élève à 29 3099 659 € et contribue au financement.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

- Mode de gestion des ordures ménagères (OMR)



- Évolution des volumes des ordures ménagères résiduelles (OMR)
(Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE))

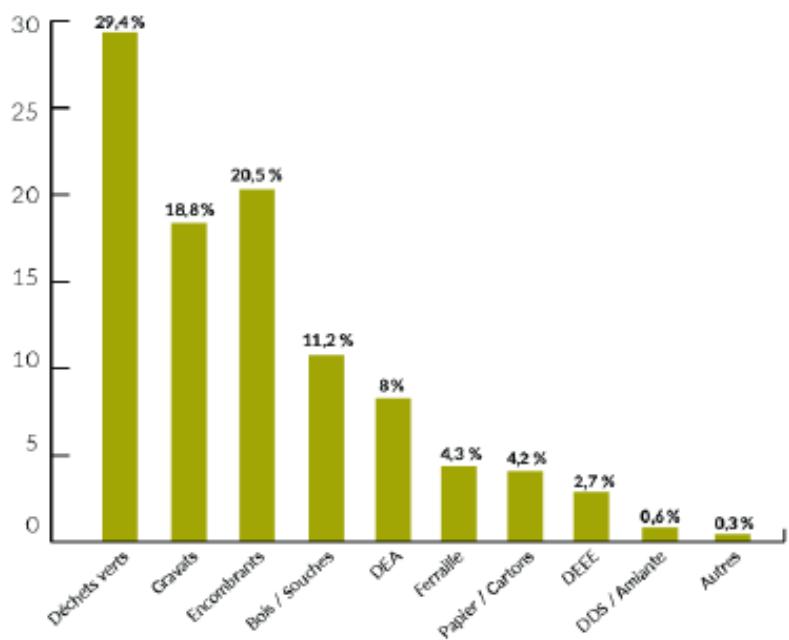
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	54 304	53 033	52 971	53 268	50 007	46 451	45 678
Variation du tonnage	-	-2,34 %	-0,12 %	+0,56 %	-6,12 %	-7,11 %	-1,66 %
Ratio en kg/hab/an	247,5	240,9	238,9	238,5	223,7	207,71	204,26
Variation du ratio	-	-2,67 %	-0,83 %	-0,17 %	-6,2 %	-7,15 %	-1,66 %

- Évolution de la collecte sélective (Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (Source : SINOE))

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté (hors tonnages papiers collectés en déchèteries)	15 054	15 393	15 079	15 495	15 777	15 697	16 147
Ratio en kg/hab/an	68,6	69,9	68,0	69,4	70,6	70,19	72,2

- Répartition des apports en déchèteries en 2024

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage collecté	54 582	56 680	55 065	58 950	53 668	54 207	56 681
Ratio en kg/hab/an	248,8	257,5	248,4	263,9	240,1	242,4	253,5



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service pour les déchets de l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- Remplacement du secrétariat de mairie sur 3 jours par semaine jusqu'à fin 2025 complétée par une mise à disposition de la secrétaire de Châteaudouble sur 1 journée par semaine.
- Rue de Santon : les travaux de voirie se terminent sur le mois de novembre.
- Rue de Friots : les travaux de voirie se terminent sur les mois de novembre et décembre.
- Bulletin municipal annuel est en préparation.
- Distribution des colis pour les ainés de plus de 75 ans par le Conseil municipal des jeunes (CMJ) le 1^{er} samedi des vacances de Noël, le 20 décembre.
- Cérémonie des vœux : samedi 10 janvier 2025 à 11h00.

Il est 22h10 la séance est levée.

ÉTAT CIVIL 2025



NAISSANCES

Ange BOXE BELD	11 décembre 2024
Kléo CORNILLE	22 janvier 2025
Lisaë ISNARD	11 mars 2025
Eden MULOT	11 avril 2025
Meijie LAIR SALON	12 mai 2025

BAPTÊMES CIVILS

Emna GARDE

DÉCÈS

Mme Christiane REQUISTON née VINAY 25 janvier 2025
Mme Yvette CHAZALET née TALON 17 novembre 2025
M. Louis NOMENY 11 décembre 2025

INHUMATION

Mme Maryse VIGNON à Valence le 17 mai 2024
Mme Lucette TICHIT née ALAZET à Brioude le 30 janvier 2025
M. Serge PABION à Chabeuil le 4 avril 2025
M. Bernard CHAREYRON à La Tronche le 20 octobre 2025

URBANSIME 2025

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

NOM du déclarant	Nature du projet	Décision
EDFENR pour PLANEL Éric	Panneaux solaires pour chauffe eau	FAVORABLE
ZIETEK Renaud	Construction d'un garage	REFUS
BOUIT Jérôme	Construction d'une dépendance	FAVORABLE
SERIEYS Maud	Réfection de toiture et façade	FAVORABLE
Commune de COMBOVIN	Division de terrain	REFUS
HUOT MARCHAND Fabrice	Installation de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE
PLANEL Eric	Extension d'une pièce à destination d'habitation	REFUS
CHAZALET Magali et Pierre	Panneaux solaires pour chauffe eau	FAVORABLE
DE DONCKER Tiphaine / LE VERN Loïc	Isolation des murs par l'extérieur	FAVORABLE
BOXEBELD Gautier	Vélux, agrandissement d'ouvertures, remplacement porte d'entrée	FAVORABLE
Commune de COMBOVIN	Division de terrain	FAVORABLE
SALMON LEGAGNEUR Yves	Changement portes de cave	FAVORABLE
AUZANNEAU Patrick	Installation de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE
CORNILLE Zachary	Extension de l'habitation de 20 m ²	REFUS
BCA Drôme Ardèche	Transformation d'une grange en habitation	REFUS

PERMIS DE CONSTRUIRE

LE NOTRE Pascal Aménagement divers sur bâti ancien + création de terrasse REFUS

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous (change-
ment de fenêtres, clôture, panneaux solaires, extension,
nouvelle construction, abri de jardin, ravalement...). Tous
ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Déposez vos demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, permis d'aménager)

en ligne sur <https://www.valenceromansagglo.fr>

- accompagnement pour préparer votre demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...)
 - suivi de l'avancée de votre dossier, délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration
 - consultation de vos précédentes demandes.

ÉLECTIONS MUNICIPALES LES 15 ET 22 MARS 2026

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS APPLICABLES AUX COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Comme vous le savez, les élections municipales se dérouleront en mars prochain.

ATTENTION : DE NOUVELLES RÈGLES DE VOTE S'IMPOSENT

Même pour notre commune de moins de 500 habitants, les candidatures sont présentées sous forme de **liste bloquée**. Il n'y a donc aucune possibilité de panachage. **Interdiction de raturer, rayer un nom ou d'en rajouter un sur votre bulletin de vote sous peine de nullité.**

LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION POUR LES COMMUNES DE 100 À 499 HABITANTS

La liste des candidats à l'élection est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

	Soit une liste	Soit une liste
1	Femme	Homme
2	Homme	Femme
3	F	H
4	H	F
5	F	H
6	H	F
7	F	H
8	H	F
9	F	H
10	H	F
11	F	H
12	H	F
13	F	H

AVANT 2026

Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026

Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée



Cette liste peut comporter de 9 candidats au moins à 13 au plus (effectif légal prévu par la loi).

L'ordre des candidats sur cette liste n'influe en rien **la désignation du futur maire ou de ses adjoints**, cela relève exclusivement du vote du conseil municipal après les élections.

Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

UNE ANNÉE RICHE EN ENGAGEMENTS ET EN PROJETS

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a vécu une année particulièrement dynamique, marquée par de nombreuses actions citoyennes et conviviales :

Au printemps, le CMJ a organisé une **matinée dédiée à la propreté** de notre commune. Munis de gants et de sacs, les jeunes ont parcouru une partie de la route de Gigors et celle des Hières pour collecter les déchets, rappelant à chacun l'importance de préserver notre cadre de vie.

Les jeunes conseillers ont également participé à la cérémonie d'accueil des **nouveaux habitants**, offrant un visage chaleureux et dynamique de la jeunesse communale.

Le CMJ a pris part aux **cérémonies patriotiques du 8 mai, du 22 juin et du 11 novembre**, honorant ainsi la mémoire des combattants et affirmant leur attachement à la mémoire collective. La lecture de témoignages a donné une dimension particulièrement émouvante à ces moments de recueillement.



L'un des grands projets suivis par le CMJ reste la **construction d'un terrain multisport**. Ce futur espace, pensé pour favoriser la pratique sportive et la rencontre intergénérationnelle, illustre la volonté des jeunes élus de contribuer activement à l'amélioration du quotidien des habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) (SUITE)

L'ANNÉE N'EST PAS TERMINÉE ET DE NOUVELLES ACTIONS SONT DÉJÀ PRÉVUES

Dans les semaines à venir, le CMJ se mobilisera pour la traditionnelle distribution des **colis de Noël aux aînés** de la commune.



Deux sorties vont être programmées dans les prochaines semaines, une à la **gendarmerie de Chabeuil** et une autre au **musée des spahis de Valence**, en partenariat avec le Souvenir Français, une occasion d'enrichir leur connaissance de l'histoire locale et du rôle des institutions.

Le Conseil Municipal des Jeunes continue ainsi de s'impliquer activement dans la vie de notre commune, en mêlant actions citoyennes, projets concrets et moments de mémoire. Leur engagement est une belle promesse pour l'avenir.



CHEMIN DES ARTISTES 2025



Coorganisé avec l'agglo, le chemin des artistes des 11 et 12 octobre à Combovin fut une belle réussite. Pour la 4^{eme} année consécutive, la commune a accueilli des artistes dans les locaux de l'école et de l'auberge des trois Ruisseaux.

Cette année 6 artistes ont exposé à l'école : 3 peintres, une photographe et peintre aquarelle, une sculptrice et une artiste qui réalise des tableaux à partir d'écorces. Une peintre a exposé à l'auberge.

Le public est venu nombreux durant les deux jours, notamment le dimanche où le vide



grenier par le club de l'amitié à drainé des nouveaux visiteurs. Au total près de mille personnes ont pu admirer les œuvres des artistes.

Deux point forts, le samedi, une artiste exposante qui est professeur de danse a invité ses jeunes élèves à venir faire une jolie chorégraphie l'après midi dans la cour de l'école.

D'autre part, en fin d'après midi, le vernissage a permis d'échanger avec les artistes, les bénévoles et les organisateurs sur les expositions présentées. Un pot convivial a clôturé cette journée.

Cette édition 2025 a été particulièrement réussie, elle a permis de découvrir des réalisations artistiques de belle facture que nous avons partagées. À suivre...

Valence
Romans
AGGLO

COMITÉ FLEURISSEMENT

Combovin, récompensée pour son engagement citoyen et couronnée d'une première Fleur !

Nous avons le plaisir d'annoncer une excellente nouvelle pour notre commune : le village de Combovin s'est distingué au palmarès 2025 du label Villes et Villages Fleuris en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette distinction régionale vient couronner les efforts collectifs et l'esprit de communauté qui animent notre village.



C'EST OFFICIEL : COMBOVIN SE VOIT ATTRIBUER SA PREMIÈRE FLEUR !

Cette labellisation tant attendue symbolise l'entrée de notre village dans la cour des communes reconnues pour la qualité de leur cadre de vie, de leurs aménagements paysagers et leur gestion environnementale. C'est une étape cruciale qui met en lumière l'amélioration constante de notre espace public depuis de nombreuses années, au bénéfice de tous les habitants.

PRIX RÉGIONAL DE L'IMPLICATION CITOYENNE, COMBOVIN À L'HONNEUR !

Notre village n'obtient pas seulement le label première Fleur, mais est aussi lauréat du prestigieux prix de l'Implication Citoyenne pour l'année 2025.

Ce prix récompense et valorise les initiatives locales qui utilisent le végétal comme levier de lien social et de participation citoyenne.

L'obtention de cette reconnaissance met en lumière l'engagement passionné des bénévoles, qui contribuent activement aux aménagements paysagers, mais aussi tout le travail de mise en valeur des espaces fourni par Aurélien.

C'est la preuve d'une belle synergie entre le projet municipal d'amélioration du cadre de vie et l'adhésion sans faille de nos concitoyens.



PLUS D'INFOS : <https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/label-villes-villages-fleuris-palmares-2025-en-auvergne-rhone-alpes/>



Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à tous ceux qui, par leur temps et leurs efforts, ont permis à Combovin de briller au palmarès régional.

CONTINUONS ENSEMBLE À FAIRE FLEURIR NOTRE VILLAGE !

PAROLE AUX JEUNES

UNE ANNÉE 2025 RICHE EN INITIATIVES À COMBOVIN

Nous, membres de la Junior Association Énigmes à la Carte, tenions à profiter de ce bulletin municipal pour faire un point sur la jeunesse de notre commune. Car entre le passage du Pop-corn et nos propres projets, l'année 2025 a prouvé que les jeunes de Combovin ont de l'énergie à revendre !



Cette année encore, le **POP-CORN, LE POINT JEUNES MOBILE DE VALENCE ROMANS AGGLO**, s'est installé chaque semaine à Combovin. C'est un lieu où les jeunes de 11 à 17 ans peuvent se retrouver, jouer, échanger, rencontrer d'autres adolescents du territoire et construire des projets accompagnés par un animateur jeunesse. Cette année, le

groupe de jeunes de Combovin qui fréquente le Pop-corn a été particulièrement actif. Ils ont réalisé une dizaine de sorties marquantes : [vibrations au Festival sur le Champ](#), découverte du Festival de jeu de société à Valence, ateliers cuisine à la médiathèque Latour Maubourg, ou encore découverte du hockey roller lors d'un match de championnat de France à Valence.

Au-delà de la simple participation, ils ont su faire preuve d'autonomie en organisant eux-mêmes [trois projets de sorties de loisirs](#). Accompagnés par leur animateur, ils découvrent ainsi les notions de budget, d'organisation et de coopération, tout en préparant des journées dont ils seront pleinement acteurs.



NOTRE AVENTURE : LA JUNIOR ASSOCIATION « ÉNIGMES À LA CARTE » C'est dans cet état d'esprit d'engagement que nous avons tracé notre propre route. Nous sommes trois jeunes de Combovin, Peyrus et Châteaudouble et nous avons créé notre structure : Énigmes à la Carte. Tout est parti de notre participation au Festival du Jeu de Valence 2024, où nous avions créé et animé un Escape Game durant deux jours. Suite à ce succès, nous avons décidé de créer une Junior Association pour poursuivre l'aventure et proposer nos animations sur notre territoire.



NOTRE ANNÉE 2025 a été intense avec de nombreuses réalisations sur le territoire :

- le Festival Gaming Time à Valence,
- les 10 ans du Troquet de Marette,
- l'accueil et l'organisation du spectacle déambulatoire "Les Âmes Lointaines" à Peyrus, avec une compagnie de théâtre de Die
- une après-midi jeux en partenariat avec Peyrus en Fête et le Troquet de Marette,
- ainsi que l'animation complète d'un anniversaire de 18 ans, pour lequel nous avons créé une soirée sur mesure.

Nous continuons de développer de nouveaux scénarios, d'améliorer nos décors et d'imaginer des animations adaptées à différents publics.

POUR TOUTE PRISE DE CONTACT :
enigmesalacarte@gmail.com

Nous lançons également un **APPEL AUX DONS** : si vous avez de vieux objets (valises anciennes, livres, cadres, boîtes, tissus, lampes, petits meubles, objets insolites, cadenas...), nous pourrons leur donner une seconde vie. Toute contribution est la bienvenue !



Colin, Coline et Silke, Les membres de la Junior Association Énigmes à la Carte

École de Combovin

C'est avec grand plaisir que Madame Bouvier et moi-même avons rencontré nos nouveaux élèves en cette rentrée 2025. Nous accueillons cette année **20 CP** et **26 CE1/CE2**.

Nous retrouvons deux jours par semaine madame Quirici, AESH et accueillons madame Alboussièvre qui me remplace un jour par mois.

Les élèves étaient fiers de se joindre au **Chemin des Artistes** en ce mois d'octobre. Au milieu de toutes les œuvres, vous avez peut-être pu observer des **Jocondes revisitées** et des **boucles à la manière de Calder**.

Quelques notes de musique... Nous avons profité des beaux jours pour chanter sous le préau de l'école. Peut-être nous avez-vous entendus lors d'une promenade ? Il s'agit de notre temps de **chorale** hebdomadaire. Nous



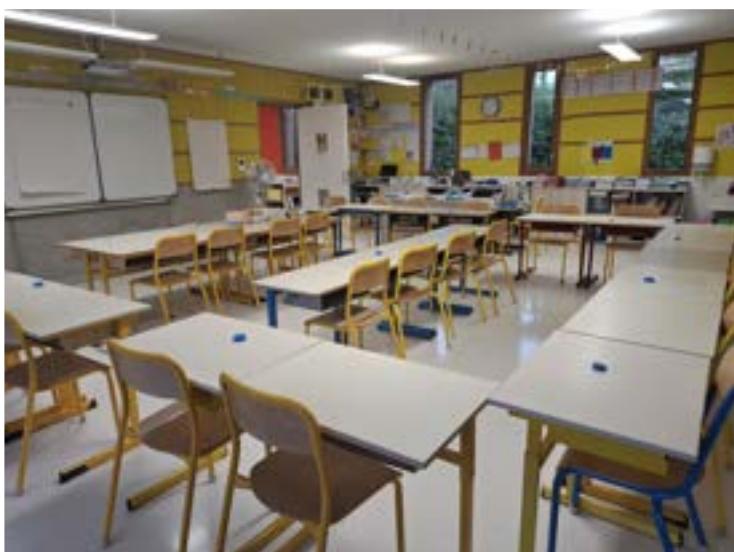
nous entraînons tout au long de l'année afin de présenter aux familles une **représentation début juin**.

Cette année sera rythmée par différents projets sportifs et culturels : des **randonnées pédestres** sur les chemins de Combovin et ses environs plus ou moins proches, une **sortie au musée**... Nous irons découvrir Charlie Chaplin lors d'une **séance de cinéma**. D'autres moments marqueront également l'année scolaire : le **défilé du Carnaval**, une après-midi **« Christmas Day »**, et d'autres projets à venir.

Nous tenons à remercier la mairie de Combovin, l'association de parents d'élèves « Les Petites Mains du RPI », le théâtre de Châteaudouble, ainsi que tous les parents, sans qui ces projets ne pourraient voir le jour.

Un grand merci à vous tous.

Anne-Laure Martin-Zammit et Marine Bouvier



RIGOULET
Brice

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Charpente - Couverture

26120 BARCELONNE

45 chemin de la Brunelle

Mail : sarl.rigoulet@gmail.com

04 81 66 12 93

06 80 27 12 40

École de Châteaudouble

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'école de Châteaudouble a fait sa rentrée avec **58 élèves** répartis sur 3 classes de la manière suivante :

- Petite section : 19 et donc un niveau unique que l'on retrouve également chez les CP de Combovin cette année dans le RPI.
- Petite et Moyenne section : 20 (9 PS et 11 MS)
- Moyenne et grande section : 19 (7 MS et 12 GS)

L'équipe est stable et nous retrouvons mesdames Coat et Liou, enseignantes des classes des PS et des PS-MS et monsieur Lapostolle, directeur et enseignant pour les MS-GS. Nous comptons toujours sur mesdames Gourdol-Pinat et Blanc « Mumu » en tant qu'ATSEM.

Quelques nouveautés toutefois puisque monsieur Lapostolle assure cette année et à mi-temps, une mission **d'enseignant référent numérique sur les autres écoles de la circonscription**. Madame Dos Santos vient donc compléter l'équipe sur la classe de MS-GS, le lundi et le jeudi. Grâce au concours de la mairie de Châteaudouble, l'école accueille également un service civique cette année, Madame Pourret.

Dans les autres moments de la journée, les enfants de l'école peuvent toujours compter sur l'équipe du péris-

colaire qui s'agrandit puisque le centre de loisirs gère désormais le temps méridien de la cantine. C'est une nouvelle fois, une année riche en projets qui attend nos petits écoliers avec la chorale et son intervenant, des visites à la bibliothèque de Châteaudouble permises grâce à ses bénévoles que nous remercions grandement, 2 matinées d'athlétisme avec le club de Chabeuil mais également des robots dans les classes, des sorties en forêt, de la cuisine, etc.

L'école s'attachera à lier l'ensemble des apprentissages sur le **thème global et commun du cirque** avec l'appui d'un **intervenant extérieur** et la participation au **festival Zinzoline**.

Les élèves de MS-GS ont pu découvrir une nouvelle classe isolée thermiquement, repeinte et avec un nouvel éclairage. Le **dortoir** a également reçu une climatisation.

C'est donc une très belle année qui se profile, une fois de plus, avec le soutien notable de l'équipe municipale de Châteaudouble.

PLANEL
Assainissement - VRD - BRH
Terrassement - Curage fossé
Epareuse - Lamier

26120 COMBOVIN
06 19 55 44 40 - planel.eric@orange.fr

EURO REPAR
CAR SERVICE

GARAGE ROUX SARL
Réparation toutes marques
Mécanique et Carrosserie
Vente véhicules neufs et occasions
Dépannage

26120 Châteaudouble
Tél. 04 75 59 81 77
roux.sarl@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 19h00

CHARPENTE - MACONNERIE

Kévin MASSON
Quartier les Caires
26120 Combovin
Sms: 06 19 55 44 40

07 83 32 14 45

Scierie mobile
Élagages...

Prestation de services

EURL SÉBASTIEN BRUYÈRE
LE VILLAGE - 26120 COMBOVIN
TÉL. 04 75 59 91 31 - 06 64 22 70 77
sebbruyere26@gmail.com

École de Peyrus

L'école de Peyrus accueille cette année **51 élèves** de cycles 2 et 3, répartis en deux classes : celle de madame Delcambre pour les ce2-cm1 et celle de monsieur Chardon pour les cm1-cm2.

Programme des activités prévues cette année :

- **Piscine** : Les élèves de l'école se rendront du 5/01 au 16/01 à la piscine de Jean Pommier au Polygone pour un cycle de 8 séances en vue de valider l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité). Ce projet est entièrement pris en charge par Valence-Romans Agglomération.

- **Basket-ball** : nous avons prévu un cycle de 10 séances avec monsieur Robert Carton, intervenant agréé par l'Education Nationale, en mai. Nous clôturerons ce cycle par une rencontre interclasse dans la cour de l'école.

- **Vélo sur route** : Les deux classes participeront à un cycle Vélo afin que les cm2 puissent valider le SRAV (Savoir rouler à Vélo). Des séances auront lieu en milieu protégé (cour et place de l'école) puis les Cm feront 2 sorties sur route, accompagnés par monsieur Chardon et des parents ayant passé l'agrément.

- **EDD (éducation au Développement Durable)** : Les deux classes ont été retenues pour un projet en lien

avec l'environnement, la citoyenneté et la solidarité, financé par Valence-Romans Agglomération, sur le **thème de l'eau**. Ce sera l'occasion d'aller visiter une station d'épuration, à Valence.

- Sortie scolaire : En lien avec notre projet EDD, nous irons visiter le **Pont du Gard** pour comprendre le che minement de l'eau qui était déjà considérée comme un bien rare et nécessaire dès l'Antiquité.

D'autres projets sont à l'étude, comme se rendre à la piscine municipale de Peyrus la dernière semaine d'école.

Nous vous rappelons également que nous poursuivons la **récolte de stylos, feutres, tubes de colle usagés** afin qu'ils soient recyclés.

Enfin, nous tenons à **remercier** sincèrement les mairies et l'association des parents d'élèves, pour leurs nombreuses actions qui nous permettent de réaliser ces projets ainsi que toutes les personnes bénévoles qui nous offrent de leur temps pour nous accompagner.

Florence Delcambre
Directrice de l'école de Peyrus



Petites mains du RPI

Succès de la « **soirée de bienvenue** » en musique et couleurs avec les enfants déguisés sur le thème « boum d'automne » qui a permis de faire une belle recette et démarrer cette année scolaire en beauté !

Une **équipe toujours investie avec des nouvelles têtes** qui intègrent l'association pour le plus grand plaisir des membres déjà en place et amener une nouvelle énergie aux Petites Mains du RPI.

Toujours une profusion d'actions mises en place par des parents bénévoles investis tout au long de l'année pour **générer des bénéfices et financer les activités des écoles des 3 villages**. Ce qui représente pour 2025/26 une enveloppe de **1400 € par classe** (7 classes) pour le matériel, les intervenants ou encore les sorties scolaires !

À NOTER DANS VOS CALENDRIERS :

- samedi 10 janvier : Distribution des commandes de galettes des rois au marché de Peyrus
 - samedi 14 mars : Loto des écoles à la salle des fêtes de Peyrus
 - samedi 9 mai : Vente de plants au marché de Peyrus
 - dimanche 24 mai : Stand à la course de caisses à savon à Combovin
 - fin juin : Kermesse et fête des écoles du RPI !
- galettes commandées, au marché de Peyrus
- + **Nouveauté** : « opération ravioles » à venir dans l'année - Soyez attentifs !

You pouvez suivre nos actualités via
notre **Page Facebook** ou sur l'application **Panneau pocket**
et nous contacter par mail :
lespetitesmainsrpi@gmail.com

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Un accueil de loisirs intercommunal

L'accueil de loisirs (ALSH) de la Raye entame sa 8^{ème} année de fonctionnement. Créé en 2017 par l'initiative des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus, l'ALSH a accueilli plus de 200 enfants au cours de l'année 2025. l'ALSH gère les temps suivants :

- Le périscolaire du matin et du soir (depuis 2021)
- Le temps méridien (depuis 2025)
- Les mercredis et les vacances scolaires (depuis 2017)

Les enfants, âgés de 3 à 12 ans, se retrouvent au sein de l'établissement scolaire de Châteaudouble pour tous ces services sauf pour le temps méridien où chaque école a une salle dédiée.

Ce que l'on retiendra de 2025 à l'accueil de loisirs !

Un grand changement avec la prise en charge du service des 3 cantines du RPI depuis septembre 2025. L'Auberge de l'école a passé la main après de nombreuses années de bénévolat pour assurer la gestion des cantines. Cela a impliqué quelques changements majeurs :

Un changement de prestataire de repas (Plein Sud -> SHCB)

Du changement dans l'équipe de Châteaudouble avec 3 nouvelles personnes (Johann, Ludivine et Muriel) et Delphine qui continue avec nous,

Du changement dans l'équipe de Peyrus qui passe de 2 à 3 agents avec Sandrine qui vient en renfort suite à l'augmentation des effectifs.

Du changement également du côté des mercredis et des vacances avec le recrutement de Johann, directeur adjoint de l'ALSH, qui sera à la direction à la place de Quentin sur tous les mercredis ainsi que sur les vacances d'hiver et de printemps,

Un super projet artistique (Chemins des artistes en herbe) mené la première semaine des vacances de Juillet avec l'artiste Benoît Carpentier dans le cadre d'un projet mené par Valence Romans Agglo,

Les sorties de l'été à la salle d'escalade The Roff à Bourg-de-Péage et au musée du Nougat à Montélimar

Beaucoup de nouveaux animateurs à qui l'on espère avoir transmis notre passion de l'animation !

On part pour un voyage dans le temps sur les périodes des vacances. Cela a commencé l'été dernier avec la préhistoire à la grotte Chauvet. Nous sommes partis sur l'Antiquité cet automne et on va poursuivre ce voyage sur 2026 !

Un renouveau qui se confirme du côté des ateliers de l'Auberge ! 5 ateliers d'horizons divers sont proposés cette année lors du périscolaire du soir. Ces ateliers voient le jour grâce à l'investissement bénévole de l'Auberge de l'école, notamment en la personne de Silva. Merci à eux !

L'ALSH de la Raye en quelques images



Petitous

UN MOMENT D'ÉVEIL ET DE PARTAGE À LA BIBLIOTHÈQUE DE CHATEAUDOUBLE

Chaque jeudi matin, de 9h30 à 11h, la bibliothèque de Châteaudouble s'anime au rythme des rires et des jeux des tout-petits. Le rendez-vous des « Petitous » est un temps convivial dédié aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs accompagnants.

Ce moment de rencontre réunit les assistantes maternelles des villages de Châteaudouble, Combovin et Peyrus, accompagnées des enfants qu'elles gardent. Mais il est également ouvert à tous : parents, grands-parents, chacun est le bienvenu pour partager ce moment d'éveil et de découverte.

Dans une ambiance douce et bienveillante, les enfants profitent d'un espace aménagé pour jouer librement, se retrouver et s'ouvrir aux



autres. Les lectures partagées, menées au fil des séances, leur permettent de découvrir le plaisir des histoires, d'écouter, de rêver et de s'émerveiller à travers les livres.

Les « Petitous », c'est aussi un lieu d'échanges pour les adultes, où se tissent des liens entre familles et professionnelles de la petite enfance, dans un esprit de convivialité et de partage.

Alors, si vous cherchez un moment agréable pour vos tout-petits, rendez-vous chaque jeudi matin, de 9h30 à 11h, à la bibliothèque de Châteaudouble !



PÉPINIÈRES ROUX
MAISON FONDÉE EN 1926 SAS

120 impasse des Béalets
Route de Beaumont les Valence
26120 MONTVENDRE
04 75 59 06 03
contact@pepinieres-roux.com
www.pepinieres-roux.com

L'Auberge de l'école

L'association a été créé en 2004, l'objectif est de représenter la voix des parents d'élèves et de s'assurer du bon fonctionnement du temps méridien dans les 3 écoles. Elle est tenue par des parents bénévoles.

Le rôle du Bureau & du Conseil d'Administration de l'Auberge de l'Ecole :

- Être porte parole des parents d'élèves et membre actif lors des commissions cantine avec les 3 mairies et l'ALSH pour améliorer le temps méridien : rôle dans les décisions prises par les mairies.
- Créer et animer les groupes de parents porteurs de projets pour :
 - amélioration au temps méridien : ateliers de réflexion, financement de matériel, production de document, évolution des pratiques, formation...
 - ateliers périscolaires : identifier et contacter les prestataires, mettre en place les ateliers.

LE BUREAU : Silva Masquelier, Clotilde Boillot, Agathe Juvin-Robert, Maxime Fay, Mathieu Audoux, Cyrielle Baude.

Ce sont eux que vous contactez lorsque vous envoyez un e-mail



Nous sommes à la recherche de parents volontaires pour le Bureau et le Conseil d'Administration !

Vous pouvez vous manifester soit lors de l'Assemblée Générale, soit par mail : aubergedelecole@gmail.com

Court Circuit
Producteurs locaux & bio

Le Magasin de producteurs
& Resto/Cantine Ribamboule : le restaurant

www.courtcircuit.org

Rond point de la Fusée
- CHABEUIL (26120) -

DUPIN Frères
MENUISERIE ALUMINIUM - P.V.C. - VITRERIE
SERRURERIE - STORES - FERMETURES
Tél. 04 75 59 00 70

WIXPI Groupe Immobilier

Bruno BOUCHARD
Conseiller Immobilier

b.bouchard@wixpi.com
06 06 58 83 21

www.wixpi.com

SOLAIREBOIS

Z.A. La Gare - 07 300 Mauves
info@solairebois.fr - 04 75 07 93 53
www.solairebois.fr

Avenir Combovinois



Dans ce bulletin annuel, nous souhaitions revenir sur les différents événements organisés par l'Avenir Combovinois au cours de l'année 2025.

Notre année a débuté avec l'organisation de la **matinée boudins et caillettes** durant laquelle nous avons pu écouler un beau volume de caillettes.

S'en est suivi la traditionnelle **nuit des Mai**, pour laquelle un temps clément était avec les nombreux chanteurs qui y ont participé.

Le week-end suivant, les 780 œufs récoltés ont permis de régaler les généreux donateurs autour de succulentes **omelettes**.

Durant l'été, les festivités traditionnelles se sont poursuivies avec la **fête de la Sainte Marguerite**, elle fut une nouvelle fois un événement joyeux et

convivial réunissant de très nombreux habitants de la commune et de celles avoisinantes.

Au début du mois de novembre, tous les bénévoles se sont retrouvés le temps d'une soirée autour d'un **repas** pour les remercier de leur investissement au cours de l'année écoulée. Enfin, notre année de festivités s'est clôturé le dimanche 14 décembre avec le **marché de Noël** à la salle des fêtes de Combovin.

Les festivités continueront bien entendu l'année prochaine grâce aux **bénévoles d'hier et de demain** qui permettent avec leur présence le maintien de toutes les activités.

MÉMO DES DATES À RETENIR POUR L'ANNÉE 2026 :

- Assemblée générale : vendredi 09 janvier à 20h à l'annexe
- Matinée boudin caillette : dimanche 22 février
- Les Mai : la nuit du 30 avril au 1^{er} mai

- L'omelette : samedi 2 mai
- La fête de Ste Marguerite : weekend du 18-19 juillet
- Marché de Noël : dimanche 13 décembre

L'avenir
Combovinois



Casa Matta



2025 - ENCORE UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

Des moments conviviaux : l'échange des cadeaux le 5 janvier, jour de la galette, le Carnaval en musique, la Roulée aux œufs du 19 avril, notre participation à la Course de caisses à savon le 8 juin, la sortie « Tous à vélo ! » le 4 octobre, la décoration des boîtes aux lettres les 12 et 13 octobre (dans le cadre du Chemin des artistes), la soupe au caillou autour du Bonhomme Hiver, les repas et apéros partagés.

Des bals : le bal folk du 16 février, le bal pour enfants du 21 juin, le bal latino du 13 juillet.

Des spectacles : Un trou d'amour dans le ventre, le 30 janvier, La Grande collection, le 29 mars, Badjoule, le concert conté de Julien Certin, le 22 mai, Christian Moderne, le 21 juin, un Scrabble fantaisie, le 30 août, Joue la comme Mehdi, le 10 octobre, J'y vais mais j'ai peur, le 17 octobre.

Des concerts : L'Au-dessus, le 5 avril, un concert ba-

roque, le 25 mai, une scène ouverte, le 21 juin, un concert de musique irlandaise, le 30 août, un concert électro Hip-hop mené par Madame Bert, le 30 août, le passage du groupe Martine boude, le 18 septembre.



Des ateliers d'initiation : la méditation, le 18 janvier, la BD, le 5 avril, un atelier nature « À la découverte des papillons de notre région », le 17 mai, un atelier théâtre, le 20 juin, un atelier danse, le 13 juillet, la vannerie, le 30 août, un jeu de piste nature, le 30 août, un atelier d'écriture épistolaire, le 9 octobre.

La participation à des festivals : celui du court métrage, le 21 mars et le festival documentaire Ad Hoc, le 11 septembre.



Les incontournables : Le club lecture, le yoga et l'activité musique irlandaise ont repris leurs habitudes.

Le jardin partagé a perdu quelques participants, n'hésitez pas à nous rejoindre. Les Trocs de plantes, plants et graines ont permis de papoter potager au marché de Peyrus le 12 avril et le 17 mai.

DE NOUVELLES PROPOSITIONS ONT VU LE JOUR :

À la fin de l'hiver et au printemps, les jeunes parents et les enfants ont participé à des rencontres Mioches&brioches autour d'une histoire qui fait réfléchir.

Un rendez-vous pétanque a vu le jour en septembre, les dimanches à 17h30.

L'année 2026 sera jalonnée des rendez-vous habituels auxquels devraient s'ajouter les propositions des nouveaux membres pour toujours plus de lien et de couleurs.

CONTACT :
casamatta.contact@gmail.com
04 75 83 56 05

Paroisse Saint Martin

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il n'y a pas de petit ou de grand patrimoine. La valeur des choses est celle que notre propre histoire et nos souvenirs nous inspirent.

Tout un pays s'effraie devant un vol spectaculaire qui est médiatiquement ramené à sa seule valeur commerciale.

Un petit village se mobilise avec émotion pour maintenir debout et fiers son église et son clocher sans considération marchande ou confessionnelle.

REDÉCOUVRONS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN ET ALLONS JUSQU'AU CHŒUR...

4 tableaux de belle dimension veillent l'autel. En partant de la chaire surélevée en bois, on découvre une allégorie de la **bataille de Sedan**, puis la **Sainte Famille**, puis, en face, la **mort de St Joseph** et enfin la **barque de St Pierre**.

Petit focus sur cette dernière œuvre un peu intrigante :

Deux scènes de tempête se fondent dans un anachronisme savamment travaillé (n'épiloguons pas sur les raccourcis géographique ou théologiques !) : Le Christ maître de toutes les tempêtes (Luc 8) et la question Romaine.

Alors qu'il est chassé de Rome, en 1848, le Pape Pie IX ne semble pas se départir de son calme ; il adresse même sa bénédiction au spectateur. Des hommes en uniforme veillent à l'arrière-plan. Il ne s'agit pas de traditionnels gardes suisses – ceux-là même qui nous régalaient aussi au moment des rameaux. Ils appartiennent à un bataillon d'une éphémère existence (1861 -1870) : les zouaves pontificaux. Composé uniquement de volontaires français, ce corps de garde est peu connu et très rarement représenté. Il se pourrait même que ce tableau en constitue l'unique représentation peinte. Sa diffusion publique n'existe qu'en version canivet (ci-contre)



...ne fermons pas les portes de St Martin et venez revoir ou découvrir l'original !!

Chaque zouave aurait reçu une fibre de la tunique du Christ (Argenteuil) qu'il conservait secrètement dans un ourlet de son uniforme

Jé un garage



Samedi 22 novembre, le garage solidaire « Je un garage » a transformé la salle des fêtes de Combovin en **pizzeria conviviale** le temps d'une soirée chaleureuse. L'initiative, destinée à rassembler habitants, bénévoles et usagers du garage, visait autant à créer du lien social qu'à soutenir les activités du garage.

Autour de grandes tables improvisées, les participants ont partagé des pizzas maison préparées par une équipe de bénévoles sans oublier le Beaujolais nouveau (à consommer toujours avec modération) — classiques, ravioles et quelques recettes originales. L'ambiance était décontractée : rires, échanges de conseils pratiques et découvertes entre générations ont rythmé la soirée.

Au-delà du repas, la soirée a permis de collecter des fonds modestes pour l'**achat de pièces et d'outils**, et d'attirer de nouveaux

adhérents intéressés par les **ateliers de réparation** et les **formations proposées**. Elle a aussi renforcé la visibilité du garage comme **lieu d'entraide**.

Un grand merci aux bénévoles et aux participants pour leur générosité et leur bonne humeur.

D'autres rendez-vous conviviaux seront organisés l'année prochaine et dans l'attente, le garage continue son activité solidaire.



CONTACT :

Joël Chevalier 06 25 64 81 20
jeungarage@gmail.com

Mathilde RAYMOND
Conseillère immobilière indépendante

"Enthousiaste et dynamique,
je vous accompagne tout au long de votre projet."

06 87 56 06 59
mathilde.raymond@safti.fr

www.safti.fr/votre-conseiller-safti/mathilde-raymond

EI - Agent commercial pour le compte de SAFTI n°991m91742 RSAC Romaine



Distributeur de matériaux
pour la rénovation et la
construction écologique

85 route de Mobos, Quartier Pereyrol, 26120 Chabeuil
Ouvert du lundi au vendredi 8h30 - 12h / 14h - 18h

04 27 85 30 40

La Diane Combovinoise

Une équipe dynamique et conviviale ! L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Combovin poursuit son engagement avec enthousiasme et convivialité.

Composée d'une équipe passionnée, notre ACCA a la particularité et la fierté de compter parmi ses membres **plusieurs chasseresses**, preuve que la chasse se conjugue désormais aussi au féminin ! Leur implication et leur énergie participent pleinement à la bonne ambiance et à la vitalité de notre groupe.

La saison 2024-2025 a été riche en rencontres et en moments partagés, notamment avec notre **première « Matinée Boudin »**, un franc succès ! Forts de cette belle expérience, nous avons le plaisir d'annoncer que la « Matinée Boudins, Tripes et Caillettes » sera de retour en 2026 ! Comme cette année, les habitants de Combovin et des communes voisines pourront venir déguster nos préparations locales, dans la bonne humeur et la convivialité.

En juillet pour la fête de la Sainte Marguerite, nous avons organisé comme à notre habitude plusieurs **concours de pétanque**, vous avez été nombreux à participer et nous vous en remercions grandement. Nous espérons vous revoir à ces évènements en 2026.

En parallèle, nos membres continuent de participer activement aux **comptages nocturnes** et aux actions de **gestion de la faune**, en collaboration avec la Fédération de la Drôme. Ces opérations permettent de préserver l'équilibre naturel et de mieux connaître la richesse animale de notre territoire.



Nous tenons à **remercier chaleureusement** tous ceux qui nous soutiennent et participent à nos activités.

Rendez-vous en 2026 pour partager à nouveau de beaux moments de convivialité !

L'équipe de l'ACCA de Combovin

SCEA Au four des combes

Pains et brioches au levain naturel
farine de blé et de petit épeautre
issus de l'agriculture biologique

Ouverture magasin :
Lundi & Jeudi 16H - 19H

Daniel MANSON 26120 Châteaudouble
Tél: 06.01.02.77.19
aufourdescombres@gmail.com

SERRURERIE MONTVENDROISE
GELIBERT Vincent

Tél : 06 70 35 02 25
M@il : vincent.montvendre@gmail.com
f Serrurerie Montvendroise
Fax : 04 75 38 30 06

Club de l'amitié

Le Club de l'amitié se réunit toujours **les jeudis après-midi à la mairie**, mais il manque de nouveaux adhérents !

En plus des jeux de société, le club a organisé un repas "choucroute" à la salle des fêtes de Combovin (2 février) ainsi qu'un repas "chevreuil" (6 septembre).

Le club de Châteaudouble nous a invité à participer à des repas "tripes" (13 mars) et "grillades" (24 juillet). Le club a fêté **les anniversaires** à Peyrus le 27 novembre. Le **repas de fin d'année** s'est déroulé le 4 décembre à Montélier avec le club de Châteaudouble.

Comme l'année passée, le **vide grenier** a accueilli de nombreux exposants (45 participants) et beaucoup

de visiteurs, conjointement avec le "chemin des artistes" (12 octobre)

De **nombreux projets** nous attendent pour l'année prochaine : déjeuner spectacle de Dany Lary à Barbières, sortie en péniche au départ de Tournon, un autre déjeuner spectacle de Chevaux à Tarascon, un repas au Lycée hôtelier de Tain. La traditionnelle choucroute, le vide-grenier auront lieu aussi. Aucune date n'est encore fixée mais le club vous tiendra informés.

Dans l'attente de toutes ces activités, le club vous souhaite de **très belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2026**.



| TOUS TRAVAUX DE MÉCANIQUE - CARROSSERIE |
| VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS |
| STATION DE LAVAGE |

Nouvelle Renault 5

Garage
TERRAIL

DACHIA

📍 26120 MONTMEYRAN ☎ 04 75 59 33 83

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

04 75 59 82 71

mairie@commune-combovin.fr

Secrétariat ouvert au public :

Lundi : 8h00 - 12h15

Mardi : 13h15 - 17h00

Jeudi : 8h00 - 12h15

Vendredi : 13h15 - 17h00

VALENCE ROMANS AGGLO

1 Place Jacques Brel – 26000 VALENCE

04 75 81 30 30

www.valenceromansagglo.fr

accueil@valenceromansagglo.fr

assainissement • amélioration de l'habitat •
ordures ménagères • culture • éclairage public

URGENCES

Pompier : 18

Samu : 15

Police : 17

Urgences : 112

Gendarmerie : 04 75 59 00 22

C. antipoison : 04 72 11 69 11

DÉCHÈTERIE À MONTVENDRE

QUARTIER DE LA MOLLE

04 75 81 30 30

dechets@valenceromansagglo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi :

10h-12h et 15h-18h

Mardi et Jeudi : 15h-18h

Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

SAUF DU 15 JUIN AU 31 AOÛT :

Lundi, Mercredi, Vendredi et samedi :

7h30-14h

Mardi et Jeudi : 7h30-12h

CULTES

Église catholique - Paroisse St Martin :

20 rue de l'église à Chabeuil

04 75 59 24 34

Église réformée - Presbytère :

rue de Monchweiler à Chabeuil

04 75 59 00 51

TARIFS CONCESSIONS

(trentenaires, renouvelables)

Petites concessions : 3 m x 1 m 300 €

Concessions : 3 m x 1,20 m 350 €

Cavurnes : 1 000 €

Retrouvez l'actualité, les comptes rendus des conseils municipaux, etc... sur le site internet combovin.fr

Et toujours : PANNEAUPOCKET ou

<https://app.panneaupocket.com>

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

canton de Crest

Muriel PARET mparet@ladrome.fr 06 15 72 09 51

Daniel GILLES dgilles@ladrome.fr 06 11 60 58 68

PÉRISCOLAIRE DU RPI

<https://alshdelaraye.portail-familles.app>

04 75 59 88 81 - 06 30 99 16 62

alsh.chateaudouble@gmail.com

SERVICES ET COMMERCES DIVERS

Bibliothèque à Châteaudouble le lundi de 16h30 - 18h30 et en période scolaire le samedi de 10h30 - 12h

Aux berges des 3 Ruisseaux 04 75 83 56 05

Boucherie Thomas 04 81 66 56 81

Tous les jeudis à partir de 16h30

Andy Pizza 06 20 54 58 97

Aux beaux jours les lundis de 18h à 21h00 (commandes à partir de 17h)

Fromage de chèvre GAEC Chatelan : 04 75 47 46 06

Samedi matin tous les 15 jours à domicile (de février à novembre)

Taxi de Combovin : 04 75 59 82 61 / 06 07 77 22 64

Citéo transport à la demande : 04 75 60 06 26

Véolia : 09 69 32 34 58

PORTAGE DE REPAS ET/OU SERVICE À LA PERSONNE

ADMR Montélier : 04 75 84 79 93

ADHAP : 04 75 41 87 93

EOVI Chabeuil : 04 75 59 04 46

Résidence Les Monts du Matin : 04 75 05 96 06

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES

Pour 1 journée :

- Particuliers domiciliés sur la commune 150 €

- Associations domiciliées sur la commune, ou œuvrant pour le RPI 30 € ou gratuité

- Restaurant/entreprises ayant son siège sur la commune 160 €

Pour le weekend :

- Particuliers domiciliés sur la commune 250 €

- Associations domiciliées sur la commune, ou œuvrant pour le RPI 50 € ou gratuité

- Restaurant/entreprises ayant son siège sur la commune 300 €

- Particuliers extérieurs à la commune 450 €

Lors de la signature de la convention auprès du secrétariat de mairie, il est demandé un chèque de caution de 1 000 € ainsi qu'une attestation d'assurance.



CALENDRIER 2026

Vendredi 9 janvier

Assemblée générale
Avenir Combovinois

Samedi 10 janvier

- 11h00 : vœux municipalité
- Remise des galettes
Marché de Peyrus
Les petites mains du RPI

Dimanche 25 janvier

Choucroute à 12h00
Club de l'Amitié

Dimanche 22 février

Matinée boudins-caillottes
Avenir Combovinois

Dimanches 15 et 22 mars

Élections municipales
salle du conseil municipal
Mairie de Combovin
Les petites mains du RPI

Samedi 14 mars

Loto - *salle des fêtes de Peyrus*
Les petites mains du RPI

Jeudi 30 avril (nuit)

Chants des Mai - *collecte des oeufs à domicile* - Avenir Combovinois

Samedi 2 mai

Repas omelette - *salle des fêtes*
Avenir Combovinois

Vendredi 8 mai

Commémoration victoire 1945
11h *place Lucien Faure*

Samedi 9 mai

Vente de plants - *Marché de Peyrus*
Les petites mains du RPI

Dimanche 24 mai

Course de caisses à savon
Jé un garage - Inter associatif

Lundi 22 juin

- 82 ans du bombardement de Combovin
- 18h00 : *au mémorial des Grioles*
 - 18h45 : *au cimetière de Combovin*

Vendredi 26 juin

Kermesse des écoles - *Châteaudouble*
Les petites mains du RPI

Samedi 18 et dimanche 19 juillet

Fête de Sainte Marguerite
Avenir Combovinois
Messe et marché local le dimanche

Samedi 10 et dimanche 11 octobre

- Chemin des artistes - Municipalité et Valence Romans Agglo
- Vide grenier - Club de l'Amitié

En octobre

Soirée de bienvenue
Les petites Mains du RPI

Début novembre

Réservation de sapins de Noël
Les petites Mains du RPI

Mercredi 11 novembre

Commémoration Armistice 1918
11h00 *place Lucien Faure*

Dimanche 13 décembre

Marché de Noël - Avenir Combovinois
Salle des fêtes